



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Vingt-cinquième session
Genève, 5 et 6 octobre 1989

COMPTE RENDU

adopté par le Comité techniqueOuverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa vingt-cinquième session les 5 et 6 octobre 1989, au siège de l'UPOV, à Genève. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
2. La session est ouverte par M. J.K. Doodson, président du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants et en particulier à MM. S. Visser (Afrique du Sud), J. Szirtes (Hongrie), J.K. O Donohoe (Irlande), A. Nagaoka (Japon), A. Bould (Royaume-Uni) et A. Reist (Suisse).

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/XXV/1.

RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

4. En l'absence du président, M. D.P. Feeley (Irlande), le Bureau de l'UPOV indique que le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa dix-huitième session à Belfast (Royaume-Uni) du 13 au 16 juin 1989. Au

cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWA/XVIII/9 Prov., le groupe de travail a terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du triticale et du sorgho, en vue de les soumettre pour adoption définitive au comité. Il a également terminé ses travaux sur le projet de révision des principes directeurs d'examen du pois, et a présenté ses observations au Groupe de travail technique sur les plantes potagères. Enfin, il a terminé ses travaux sur le projet de principes directeurs révisés d'examen de l'agrostide, du ray-grass et du pâturin des prés, ainsi que sur le projet de principes directeurs d'examen du carthame, qui vont être soumis, pour observations, aux organisations professionnelles. En plus des questions touchant à l'élaboration des principes directeurs d'examen, le TWA a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions et il est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a décidé d'inclure dans les principes directeurs d'examen du blé, de l'orge et de l'avoine, qui sont en cours de révision, des caractères étudiés par électrophorèse et il envisage de considérer à cet égard l'absence ou la présence manifeste de bandes comme un caractère nouveau sans astérisque.

ii) Il a examiné le projet de formulaires types révisés et a présenté ses observations au comité.

iii) Il a noté que la deuxième année du projet pilote danois qui associe les obtenteurs à l'examen des variétés n'a pas été aussi prometteuse que la première.

iv) Il a examiné un document sur les niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen et a communiqué au comité son opinion sur les exemples présentés dans ce document.

v) Il a noté que M. Feeley (Irlande), ayant été appelé à d'autres fonctions dans son ministère, ne pourra plus présider le TWA. Il a recommandé au comité de proposer au Conseil d'élire M. M. Camlin (Royaume-Uni) comme nouveau président.

5. La dix-neuvième session du TWA aura lieu à Wageningen (Pays-Bas) du 15 au 18 mai 1990. Un sous-groupe sur les céréales doit se réunir dans l'après-midi du 14 mai, pour examiner la possibilité d'inclure dans les principes directeurs d'examen du blé, de l'orge et de l'avoine des caractères obtenus par électrophorèse. Le TWA prévoit de terminer, au cours de cette dix-neuvième session, ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'agrostide (révision), du ray-grass (révision), du pâturin des prés (révision) et du carthame, en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive, et de commencer l'examen des principes directeurs d'examen du maïs (révision) et du colza (révision). Il est prévu qu'il examinera aussi les autres questions suivantes : les méthodes, les techniques et le matériel nouveaux utilisés pour l'examen des variétés; les méthodes statistiques; les écarts minimaux entre les variétés; la définition et l'examen des variétés hybrides.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

6. M. F. Laidig (République fédérale d'Allemagne) indique que le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa septième session sous sa présidence à Madrid

(Espagne) du 17 au 19 mai 1989. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWC/VII/20, le groupe de travail a examiné les questions et pris les mesures suivantes :

i) Il a continué d'évaluer l'analyse globale sur plusieurs années (COY). Il a décidé de recommander que, pour l'application aux graminées de ce type d'analyse, un seuil de signification de 1% soit utilisé pour les données recueillies sur deux ans comme pour celles recueillies sur trois ans.

ii) Il a étudié plus avant l'application de l'analyse COY aux variétés de betterave sucrière, de poireau et d'oignon. Il a recommandé au TWA et au TWV que, pour toutes les espèces de plantes agricoles et potagères, les caractères mesurés ne soient plus analysés par la méthode des 2 années sur 3, mais par la méthode COY, et il a demandé à être informé des difficultés envisagées à cet égard.

iii) Il a examiné le programme de comparaison par paire des variétés voisines conduisant à une analyse COY groupée pour le calcul de la variance résiduelle, et continuera d'en étudier l'application.

iv) Il a étudié la méthode permettant de calculer la plus petite différence significative à long terme à partir de données provenant d'essais des trois à dix dernières années dans les cas où le nombre limité des variétés examinées ne permet pas l'application de la méthode d'analyse COY.

v) Il a pris note des nouveaux progrès réalisés en ce qui concerne le remplacement éventuel de la méthode utilisée par l'UPOV pour examiner l'homogénéité des plantes allogames par le critère d'uniformité sur plusieurs années (COU). Cette méthode, qui est considérée comme présentant de grands avantages par rapport à la méthode actuelle, devra toutefois être étudiée plus avant au cours de l'année à venir.

vi) Il a mis au point des tableaux à partir de différents paramètres pour l'examen de l'homogénéité des plantes autogames, qu'il communiquera aux autres groupes de travail techniques pour faciliter le choix des limites de tolérance pour les différents principes directeurs d'examen.

vii) Il a examiné la possibilité d'élaborer une structure commune des données pour le traitement des données électrophorétiques à l'aide d'un ordinateur.

viii) Il a repris l'examen de la méthode à utiliser pour obtenir une description variétale normalisée, et les experts appliqueront à nouveau un programme informatique mis au point à cette fin. Il réalisera une étude sur les méthodes appliquées actuellement dans plusieurs Etats membres pour identifier des variétés voisines.

ix) Il a débattu en détail de la question de l'accès international aux données stockées par les services compétents. Il dressera une liste des données pour lesquelles un tel accès serait souhaitable et demandera au comité et au Comité administratif et juridique de recommander une autorisation coordonnée. Il suivra de près un projet commun des Pays-Bas et du Royaume-Uni concernant la mise au point d'une structure de données commune. Il a estimé souhaitable de créer une base de données internationalement accessible, dans laquelle chaque Etat membre stockerait ses informations, qui pourraient être consultées au moyen d'un système d'interrogation commun.

x) Il n'a étudié que brièvement la révision de certains formulaires types, la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés, les nouvelles méthodes autres que l'électrophorèse, et les écarts minimaux.

7. La huitième session du TWC aura lieu à Belfast (Royaume-Uni) du 6 au 8 juin 1990. Au cours de cette session, le groupe de travail abordera ou reprendra l'examen des questions suivantes : analyse globale sur plusieurs années (COY); examen de l'homogénéité des plantes allogames par la méthode d'analyse de l'uniformité sur plusieurs années (COU); structure commune des données obtenues par électrophorèse ou par d'autres méthodes nouvelles; description des variétés; accès aux données internationales; programmes susceptibles d'être intégrés facilement dans les systèmes informatiques des services des Etats membres concernant d'autres variétés; coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés; niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen; écarts minimaux entre les variétés.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

8. M. C.J. Barendrecht (Pays-Bas) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa vingt-deuxième session sous sa présidence à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) du 29 mai au 1^{er} juin 1989. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWO/XXII/8 Prov., le groupe de travail a terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du gerbera (révision), du lachenalia et du protea, en vue de les soumettre au comité pour adoption. Il a en outre achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'oeillet (révision), du chincherinchee, du dieffenbachia, de l'hortensia, de l'épicéa commun, du rosier (révision) et du spathiphyllum, qui vont être soumis pour observations aux organisations professionnelles. Il a également examiné les principes directeurs d'examen du leucadendron et du leucospermum, mais il devra en poursuivre l'examen à sa prochaine session. En plus des questions touchant à l'élaboration ou à la révision des principes directeurs d'examen, le groupe de travail a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions et il est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a noté que, dans plusieurs pays (Australie, Etats-Unis d'Amérique, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas), les autorités exigent que les demandes soient accompagnées de photographies en couleur de la variété. Le groupe de travail a indiqué qu'il souhaiterait que les autres Etats membres fassent de même. Dans toute la mesure du possible, des photographies standard devraient être fournies à cette fin.

ii) Le groupe de travail a pris note du rapport d'activité présenté par les experts de la République fédérale d'Allemagne sur le groupement empirique des couleurs dans le code des couleurs RHS pour faciliter le tri des variétés sur ordinateur. Il a noté que des travaux analogues sont en cours au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Des efforts seront faits pour établir un système comparable grâce à l'échange d'informations.

iii) Il a noté que, au cours des journées d'étude sur le bégonia elatior et le pélargonium devant suivre immédiatement sa session, un rapport serait présenté sur des essais réalisés en commun avec le groupe de l'enregistrement de la Commission permanente (VKC) de la Société royale d'horticulture et de botanique (KMTP) des Pays-Bas sur l'utilisation d'un colorimètre.

iv) Il a examiné les modifications proposées du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique et a adressé ses observations au comité.

v) Il a pris note du document sur la coopération avec les obtenteurs pour l'examen de variétés et demandé aux Etats membres d'envoyer des renseignements complémentaires en vue de la mise à jour du texte figurant dans l'annexe II du document TC/XXIV/6.

vi) Ses membres ont procédé à un échange de vues quant aux possibilités offertes par les techniques nouvelles en ce qui concerne les espèces ornementales. D'après ce que les experts ont pu constater, on entrevoit peu de possibilités en ce qui concerne la délivrance de certificats d'obtention végétale mais les nouvelles méthodes ont été jugées de la plus haute importance pour l'identification des variétés.

vii) Il a pris note du document contenant les propositions relatives aux niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen et a soumis au comité ses observations à cet égard.

9. La vingt-troisième session du TWO aura lieu au Japon du 18 au 24 septembre 1990. Le groupe de travail prévoit d'y achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'oeillet (révision), du chinchier, du chrysanthème (révision), du dieffenbachia, de l'hortensia, du leucadendron, du Leucospermum, de l'épicéa commun, du rosier (révision) et du spathiphyllum, en vue de les soumettre au comité pour adoption. Il examinera également des documents de travail portant sur les principes directeurs d'examen de l'aster, de l'iris, du lis (révision), du pyracantha, du rhododendron (révision) et du weigela. Il prévoit également d'examiner les questions suivantes : observations relatives aux couleurs; méthodes, techniques et matériel nouveaux d'examen des variétés; micropropagation; coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés; écarts minimaux entre les variétés.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

10. M. R. Brand (France) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa vingt-deuxième session sous sa présidence à Tsukuba (Japon), du 3 au 7 juillet. Au cours de cette session, il a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du pois (révision), qui seront soumis pour adoption définitive au comité à sa prochaine session si les divergences de vue subsistant entre le TWV et le TWA peuvent être surmontées dans l'intervalle. Il a en outre terminé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen des espèces suivantes : asperge, choux de Bruxelles (révision), carotte (révision), persil (si certaines modifications peuvent être approuvées par les experts danois) et tomate (révision). Ces projets vont être soumis aux organisations professionnelles, pour observations. Outre les questions relatives aux principes directeurs d'examen, le groupe de travail a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions et il est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a estimé que, pour les espèces de plantes potagères également, l'analyse COY devrait remplacer la méthode des 2 années sur 3 pour les caractères mesurés. Il devra encore étudier le niveau exact de signification.

ii) Il a estimé que les écarts minimaux doivent être fixés par espèce et par caractère, qu'ils doivent faire l'objet de discussions au niveau national avec les obtenteurs et mettent aussi en jeu des questions de principe.

iii) Il a approuvé un document relatif aux gènes Dm de Bremia lactucae de la laitue, qui sera soumis pour observations aux organisations professionnelles.

iv) Il a examiné l'utilisation de nouvelles méthodes d'examen des variétés. Il entreprendra des études spéciales sur la possibilité d'introduire des caractères obtenus par électrophorèse dans l'examen des variétés de trois espèces (asperge, pois et pastèque).

v) Il a examiné le projet de formulaires types révisés et a soumis ses observations au comité.

vi) Il n'a pas adopté de position commune sur la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés. Certains experts préféreraient que la coopération internationale entre services nationaux d'examen soit intensifiée et élargie, plutôt que de voir éventuellement confier aux demandeurs le soin de réaliser les examens en culture. Il a insisté sur la nécessité d'attacher une attention particulière à l'homogénéité de la variété dans le cadre de la coopération avec l'obtenteur.

11. A l'occasion de sa session au Japon, le TWV a visité le Centre national de recherche agronomique, l'Institut national des ressources agrobiologiques et le Centre national des semences et plantes de semis à la Cité scientifique de Tsukuba, la Sakata Seed Co. Ltd. à Kimitsu, la Mikado Seed Growers Co. Ltd. à Otaki, la Station de sélection du district de Chiba près de Mobarra, la Yamato-Noen Co. Ltd. à Tenri-shi, l'Institut de recherches en agronomie et en sylviculture à Osaka, les zones de culture traditionnelle des plantes potagères de Tanabe-cho, l'Institut horticole Yamashiro du district de Kyoto à Tanabe-cho et la Station de sélection et d'expérimentation pour les plantes (potagères) de la Takii Co. Ltd. à Kosei-cho. Il s'est également rendu à l'Exposition horticole internationale d'Osaka.

12. La vingt-troisième session du TWV aura lieu à Avignon (France) du 2 au 6 juillet 1990. La première journée sera en principe consacrée à des visites chez des obtenteurs. Le groupe de travail prévoit d'achever, au cours de cette session, ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'asperge, du chou de Bruxelles (révision), de la carotte (révision), du persil et de la tomate (révision), en vue de les soumettre pour adoption définitive au comité. Il prévoit en outre d'aborder ou de reprendre l'examen des documents de travail concernant les principes directeurs d'examen pour les espèces suivantes : chou-fleur (révision), chou pommé (révision), épinard (révision), concombre, cornichon (révision), brocoli, laitue (révision), pastèque, pois chiche, oignon (révision), échalote, ail, potiron, Cucurbita moschata, haricot (révision) et endive. Il compte aussi examiner les questions suivantes : écarts minimaux entre les variétés, examen du Bremia lactucae de la laitue, caractères de résistance à la maladie et méthodes, techniques et matériel nouveaux d'examen des variétés.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

13. En l'absence du président, M. E. Bar-Tel (Israël), le Bureau de l'UPOV indique que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingtième session à Wageningen (Pays-Bas), du 26 au 29 septembre 1989, sous la présidence ad hoc de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud). Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWF/XX/9 Prov., le TWF a terminé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du bananier, du châtaignier, du noyer et du cassis (révision), qui vont être maintenant présentés pour adoption définitive au comité. Il a aussi terminé ses travaux relatifs à la révision des principes directeurs d'examen du groseiller à grappes, qui vont être soumis aux organisations professionnelles pour observations. En plus des questions touchant à l'élaboration des principes directeurs d'examen, le TWF a abordé ou repris l'examen de plusieurs autres questions, et il est arrivé aux conclusions suivantes :

i) Il a pris note d'un rapport rédigé par les experts de la République fédérale d'Allemagne sur les essais réalisés en commun avec le Groupe de l'enregistrement de la Commission permanente (VKC) de la Société royale d'horticulture et de botanique (KMTP) des Pays-Bas sur l'utilisation d'un colorimètre.

ii) Il a examiné les projets de révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique et d'autres formulaires types et a présenté ses observations à ce sujet au comité technique;

iii) Il a pris note du document sur la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés, mais a dit préférer que la description des variétés soit faite par le service national.

iv) Il a examiné la question de l'application de méthodes nouvelles pour l'examen des variétés et a estimé que l'introduction de ces méthodes est moins nécessaire pour les espèces qui relèvent de son domaine de compétence, les caractères classiques à disposition étant suffisants pour distinguer les variétés. Néanmoins, il dressera un inventaire des méthodes et des espèces qui relèvent de sa compétence.

v) Il a étudié la possibilité d'établir un cadre général pour les principes directeurs d'examen des espèces fruitières sauvages, mais a conclu qu'il conviendrait d'élaborer un document séparé sur les principes directeurs d'examen pour chaque genre ou espèce.

vi) Il a pris note d'un rapport très détaillé sur l'utilisation de méthodes statistiques et a été d'avis que les méthodes statistiques non paramétriques devraient et pourraient être appliquées plus souvent.

14. La vingt et unième session du TWF aura lieu au Japon du 10 au 17 septembre 1990, immédiatement avant la prochaine session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, qui se tiendra au même endroit du 16 au 24 septembre. Au cours de cette session, le groupe de travail prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du groseiller à grappes (révision), en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Par ailleurs, il abordera ou reprendra l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de la myrtille, des

agrumes (révision), du Ribes indigrolaria, de l'airelle rouge, des porte-greffes de prunus, de l'abricotier (révision), du poirier (révision) et de l'amélanchier. Il compte aussi examiner les autres questions suivantes : écarts minimaux entre les variétés; observations relatives aux couleurs; méthodes, techniques et matériel (nouveaux) d'examen des variétés; méthodes statistiques.

Journées d'étude ayant eu lieu en 1989

15. Le Comité note que, comme il est indiqué dans les documents TC/XXV/7 et TC/XXV/7 Add., les journées d'étude suivantes ont eu lieu en 1989 :

i) Journées d'étude sur l'examen des variétés de bégonia eliator et de pélargonium, organisées en commun par l'UPOV et les services ouest-allemands chargés de l'examen des variétés et tenues à Hanovre les 1^{er} et 2 juin;

ii) Journées d'étude sur l'examen des variétés de soja, organisées en commun par l'UPOV et les services américains chargés de l'examen des variétés et tenues du 27 au 29 septembre à New Carrollton et à Queenstown (Maryland, Etats-Unis d'Amérique);

iii) Journées d'étude sur l'examen des variétés de maïs, organisées en commun par l'UPOV et les services français chargés de l'examen des variétés et tenues à la station de Versailles (France) de GEVES les 2 et 3 octobre.

Rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la révision de la Convention de l'UPOV

16. Le secrétaire général adjoint fait rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la révision de la Convention de l'UPOV. Il met l'accent sur les articles 2 (Définitions), 4 (Domaine d'application de la Convention), 5 (Effets du droit concédé à l'obtenteur) et 6 (Conditions requises pour la concession du droit), en raison des conséquences qui s'y attachent sur le plan technique. Il fait spécialement mention de l'introduction du principe de dépendance et de celui des écarts minima entre les variétés. Il indique en outre qu'en raison des progrès de la technique, le génotype prendra le pas sur le phénotype en tant que caractère essentiel dans la définition de la variété.

Questions soumises au comité par les groupes de travail techniques

Variété la plus similaire

17. Le comité prend note des paragraphes 1 et 2 de l'annexe I du document TC/XXV/3 ainsi que du fait que la méthode D^2 (distance générale) permet d'indiquer pratiquement la même variété la plus similaire - et même, dans certains cas, fournit une indication plus fiable - que la méthode actuelle utilisant la valeur t . Il note toutefois que cette nouvelle méthode présente encore l'inconvénient de n'être applicable qu'aux caractères mesurés et appuie la décision du TWC de réaliser une étude sur les méthodes utilisées en vue de déterminer les variétés similaires.

Description variétale normalisée

18. Le comité prend note des paragraphes 3 et 4 de l'annexe I du document TC/XXV/3 concernant les trois méthodes permettant d'attribuer des points aux variétés à partir de mesures continues, qui devraient permettre de trouver plus facilement des exemples de références appropriées pour les principes directeurs d'examen.

Systèmes existants de gestion de bases de données

19. Le comité prend note des paragraphes 5 et 6 de l'annexe I du document TC/XXV/3. Il examine la question de l'accès des services d'Etats membres responsables de la protection et de l'examen des obtentions végétales aux données détenues par les services d'autres Etats membres. Tout en reconnaissant l'utilité d'un tel accès, la plupart des experts du comité soulignent que certains types de renseignements, notamment les renseignements de caractère technique, posent des problèmes à cet égard. Le comité décide, pour plus de commodité, d'étudier d'abord l'accès aux données déjà publiées dans chacun des Etats membres, c'est-à-dire les renseignements contenus dans les bulletins officiels, les listes de variétés à l'essai et la description des variétés protégées. Il décide en outre de demander l'avis du Comité administratif et juridique ou d'examiner cette question en partie dans le cadre d'une session commune. Les experts auraient entre temps à déterminer a) quels types de renseignements présentent de l'importance pour les groupes de travail techniques et b) quel serait l'intérêt de disposer de ces renseignements en accès direct.

Examen de l'homogénéité en ce qui concerne les plantes autogames

20. Le comité prend note des paragraphes 7 et 8 de l'annexe I du document TC/XXV/3 ainsi que du document TC/XXV/8, qui donnent des indications sur des paramètres définissant un schéma d'échantillonnage et sur le rôle de l'effectif des échantillons et qui comporte des explications sur les tableaux présentés dans son annexe et élaborés pour les différentes probabilités d'acceptation et normes de population. Il invite les différents groupes de travail techniques à choisir les seuils appropriés pour chaque espèce lorsqu'ils réviseront les principes directeurs d'examen ou en établiront de nouveaux.

Examen de l'homogénéité en ce qui concerne les plantes allogames en fonction du critère de l'analyse globale de l'uniformité sur plusieurs années (COU)

21. Le comité note que le critère de l'analyse globale de l'uniformité sur plusieurs années (COU) est une méthode plus objective que le processus de décision suivi actuellement dans les différents Etats membres, comme l'indiquent les paragraphes 9 à 11 de l'annexe I du document TC/XXV/3. Il décide de revenir sur cette question à sa prochaine session et invite le TWC à étudier plus avant les seuils appropriés de rejet et d'acceptation ainsi que les espèces auxquelles le nouveau critère devrait être appliqué en premier.

Analyse globale sur plusieurs années (COY)

22. Application de l'analyse globale sur plusieurs années (COY) aux graminées. Le comité prend note des paragraphes 12 à 16 de l'annexe I du document TC/XXV/3. M. F. Laidig (République fédérale d'Allemagne), président du TWC, dit qu'il ressort de l'étude effectuée depuis plusieurs années par ce groupe que l'analyse COY est préférable pour la prise de décision, du point de vue statistique, à la méthode appliquée auparavant par l'UPOV et qu'elle contribue au fil des années à une plus grande cohérence dans les décisions qui sont prises. Le comité accepte et adopte la recommandation du TWC tendant à ce que le critère de distinction appliqué jusque-là aux graminées soit remplacé par l'analyse COY complétée éventuellement par la méthode de régression conjointe (analyse MJRA).

23. En ce qui concerne le seuil de signification, le comité prend note des différents avis exprimés quant à un passage progressif de la méthode actuelle à l'analyse COY. Il retient finalement un seuil de signification de 1% après deux années d'examen et le même seuil après trois années d'examen. Il décide de ménager une période de transition de trois ans pour les Etats membres prévoyant que l'adoption du nouveau seuil de signification pour les graminées posera des difficultés.

24. Application de l'analyse COY à d'autres espèces. Le comité note que l'application de l'analyse COY aux espèces potagères et aux espèces agricoles allogames autres que les graminées présente les mêmes avantages pour ces espèces que pour les graminées, comme il est indiqué aux paragraphes 17 et 22 de l'annexe I du document TC/XXV/3. Il invite le TWA et le TWV à appliquer autant que possible l'analyse COY aux espèces agricoles et aux espèces potagères.

25. Application de l'analyse COY à de petites séries de données. Le comité prend note des paragraphes 23 à 25 de l'annexe I du document TC/XXV/3. Il note en particulier que, pour les petites séries de données ne permettant pas d'appliquer l'analyse COY, la méthode consistant à calculer la plus petite différence significative sur le long terme à partir des données correspondant à la période des trois à dix dernières années pour estimer les écarts minimaux pourrait être particulièrement utile. Il décide de suivre la progression des travaux du TWC dans ce domaine.

Observations des couleurs

26. Le comité prend note des paragraphes 26 à 28 de l'annexe I du document TC/XXV/3 et de l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne l'établissement, de façon empirique, des groupes de couleurs à l'intérieur du Code des couleurs RHS pour faciliter le tri des variétés sur ordinateur. Il appuie les travaux du sous-groupe d'experts du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne et prend note des essais réalisés en commun par la République fédérale d'Allemagne avec le Groupe de l'enregistrement de la Commission permanente (VKC) de la Société royale d'horticulture et de botanique (KMTP) des Pays-Bas sur l'utilisation d'un colorimètre et encourage la poursuite des études dans ce domaine.

Utilisation de photographies dans les demandes de protection

27. Le comité prend note des paragraphes 29 et 30 de l'annexe I du document TC/XXV/3. Il est d'avis que, en ce qui concerne les variétés ornementales, tous les Etats membres devraient prescrire de manière obligatoire à l'obtenteur, de présenter une photographie en couleur à la date où il dépose sa demande.

Refus d'un astérisque (*) pour des raisons financières

28. Le comité prend note des paragraphes 31 et 32 de l'annexe I du document TC/XXV/3. Estimant qu'un complément d'information serait nécessaire pour débattre utilement de la question, il prie le TWV d'en reprendre l'examen à sa prochaine session avec les experts de l'Etat membre intéressé. Les efforts déployés pour l'examen d'un caractère donné doivent, néanmoins, rester raisonnables.

Couleur du hile pour la fève

29. Le comité note que le TWV, acceptant son interprétation en ce qui concerne l'utilisation de la couleur du hile de la fève aux fins de comparaison des caractères distinctifs, a déclaré qu'il ne serait tenu compte, en ce qui concerne la décision relative aux caractères distinctifs, que des autres variétés qui présentent une homogénéité pour ce caractère. En vertu des paragraphes 33 et 34 de l'annexe I du document TC/XXV/3, une variété ne sera pas comparée à des variétés présentant un défaut d'homogénéité quant à ce caractère.

Examen de Bremia Lactucae dans la laitue

30. Le comité prend note des paragraphes 35 et 36 de l'annexe I ainsi que de l'annexe IV du document TC/XXV/3 concernant le rapport du sous-groupe sur Bremia Lactucae. Il approuve le document reproduit à l'annexe IV ainsi que la transmission aux organisations professionnelles pour observations d'un document devant être élaboré par l'expert du Royaume-Uni sur la base de cette annexe.

Proposition visant à modifier les questionnaires techniques

31. Le comité prend note des paragraphes 37 et 38 de l'annexe I du document TC/XXV/3 et du fait que le TWV propose d'inclure dans tous les questionnaires techniques un paragraphe visant à demander au déposant d'indiquer si la variété possède des caractères particuliers. La plupart des experts du comité ne sont, cependant, pas favorables à cette proposition. Le comité prend note, en outre, d'une proposition du TWF reproduite au paragraphe 21 du document TWF/XX/9 Prov. Il adopte finalement le texte suivant pour remplacer l'actuel paragraphe 6 du questionnaire technique :

"6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés :

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
"			

Proposition en faveur de l'utilisation de chiffres réels dans les principes directeurs d'examen

32. Le comité prend note des paragraphes 39 et 40 de l'annexe I du document TC/XXV/3 concernant l'utilisation de chiffres réels dans les principes directeurs d'examen. Il déclare que l'utilisation de chiffres réels comme niveaux d'expression pour le caractère n'est en principe pas possible étant donné que les nombres ou les mesures sont susceptibles de changement d'un lieu à l'autre. Il peut toutefois se trouver certains cas - celui de la ploïdie, par exemple - où l'expression d'un caractère donné est complètement indépendante du milieu et où l'utilisation de chiffres réels serait alors acceptable. Le comité prie le TWV de réétudier cette question à la lumière de ce qui précède et de présenter une nouvelle proposition à sa prochaine session.

Proposition relative à la désignation d'un nouveau président pour le TWA

33. Le comité prend note des paragraphes 41 et 42 de l'annexe I du document TC/XXV/3 et convient de proposer au Conseil d'élire M. Camlin (Royaume-Uni) comme nouveau président du groupe de travail.

Principes directeurs d'examen

34. Le comité prend note des projets de principes directeurs d'examen mentionnés aux paragraphes 1 et 3 du document TC/XXV/2 ainsi que des changements apportés par le Comité de rédaction et de ceux qui ont été signalés au cours de la session.

35. Le comité examine le projet de principes directeurs d'examen du pois (révision) (TG/7/5(proj.)) sur la base de l'annexe III du document TC/XXV/2. Il ne peut accepter l'inclusion d'une liste de caractères négatifs ni d'explications trop longues dans le tableau des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen. Il décide finalement de prier le TWA et le TWV de revoir les principes directeurs d'examen compte tenu des éléments suivants : i) les explications figurant dans le tableau des caractères et le texte doivent se limiter au minimum strictement nécessaire à la compréhension des caractères, et ii) les renseignements plus généraux - par exemple le patrimoine génétique et autres indications - devraient être joints sous forme d'annexe spéciale aux principes directeurs d'examen.

36. Le comité note que le projet de principes directeurs d'examen du *Lachenalia* appelle certaines améliorations avant de pouvoir être présenté pour adoption. Il adopte les principes directeurs d'examen concernant les taxons suivants :

- TG/40/6 - Cassis (révision)
- TG/77/6 - Gerbera (révision)
- TG/121/3 - Triticale
- TG/122/3 - Sorgho
- TG/123/3 - Bananier
- TG/124/3 - Châtaignier
- TG/125/3 - Noyer
- TG/129/3 - Protea.

37. Le comité prend note de l'état d'avancement des travaux d'élaboration des principes directeurs d'examen exposé aux paragraphes 4 et 5 et dans les annexes I et II du document TC/XXV/2. En ce qui concerne les espèces fruitières mentionnées au paragraphe 4, le TWF n'a achevé que le projet de principes directeurs d'examen concernant le groseiller à grappes. Des listes mises à jour des principes directeurs d'examen sont reproduites dans les annexes II et III de ce rapport.

Méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés

38. Le comité prend note des paragraphes 43 et 44 de l'annexe I du document TC/XXV/3 ainsi que des documents TC/XXV/4, TC/XXV/7, TC/XXV/7 Add. et TC/XXV/9. Les débats sont fondés essentiellement sur ce dernier document, qui présente les résultats des études réalisées par chacun des groupes de travail techniques sur l'adoption de méthodes, de techniques et de matériel nouveaux pour l'examen des variétés.

39. Electrophorèse. A titre de remarque générale, le comité souligne la nécessité d'adopter des méthodes et des caractères normalisés, de convenir de normes relatives à la distinction et aux "écarts minimaux", de définir une procédure d'essai pour la vérification des résultats et d'étudier la notion d'homogénéité des caractères électrophorétiques. La plupart des experts du comité soulignent en particulier que la définition des écarts minimaux constituera une question très importante dans le cadre de l'adoption de cette méthode.

40. Application de l'électrophorèse aux céréales. Le comité prend note de la recommandation du TWA tendant à ce que les caractères obtenus par électrophorèse soient incorporés dans les principes directeurs d'examen en tant que caractères nouveaux et sans astérisque. En première approche, chaque bande pourrait être considérée comme un caractère distinct. Toutefois, ne devraient être acceptées que les bandes satisfaisant aux critères habituels de validité requis pour tout nouveau caractère et dont la présence ou l'absence peut être clairement établie. Certains experts du comité insistent sur le fait qu'il serait important de discuter de la recommandation évoquée ci-dessus de manière plus approfondie avec les obtenteurs. D'autres estiment que la méthode, dans son ensemble, n'est pas encore suffisamment au point pour être incorporée dans les principes directeurs d'examen des céréales. Le comité décide de demander au TWA d'établir pour le blé, l'orge et l'avoine un projet de révision des principes directeurs d'examen qui incorpore des caractères électrophorétiques et d'en discuter avec les obtenteurs des organisations professionnelles à la prochaine réunion du sous-groupe sur les céréales, qui doit avoir lieu à Wageningen (Pays-Bas) le 14 mai 1990, juste avant la prochaine session du TWA. Le comité souscrit en outre à la proposition du TWA tendant à ce que l'on applique, pour l'utilisation des caractères électrophorétiques, la norme d'homogénéité de 3 sur 100 lorsqu'on utilise un tel caractère comme seul et unique caractère de distinction pour la variété proposée en cause. Si les caractères électrophorétiques ne sont pas nécessaires pour distinguer une variété en étude, il conviendrait d'appliquer le double de la tolérance pendant une période transitoire de trois ans à compter du moment où les organisations professionnelles ont donné leur accord pour l'utilisation des caractères électrophorétiques comme caractères de distinction.

41. Application de l'électrophorèse au maïs. L'expert français présente un rapport succinct sur les journées d'étude consacrées au maïs, qui se sont tenues à Versailles (France) les 2 et 3 octobre 1989. Le comité note que la France réalise des études sur les possibilités d'incorporer le polymorphisme enzymatique du maïs dans les études de distinction des variétés nouvelles ainsi qu'un coefficient de pondération différent selon les caractères en fonction de leur déterminisme génétique. Le comité prie le TWA de poursuivre cette étude.

42. Application de l'électrophorèse aux graminées. Le comité prend note de l'expérimentation de la méthode d'électrophorèse en isoélectrofocalisation mise en oeuvre au niveau des semences et de la méthode PAGE mis en oeuvre au niveau des plantules, dans le cadre de l'application de l'électrophorèse à l'identification rapide des variétés et aux examens DHS en ce qui concerne le pâturin des prés. Il prie le TWA de poursuivre cette étude.

43. Application de l'électrophorèse aux plantes potagères. Le comité note qu'à l'heure actuelle de nombreux experts du TWV ne sont pas favorables à l'adoption des caractères électrophorétiques en ce qui concerne les espèces de plantes potagères, étant donné que la méthode n'est encore qu'à l'étude et ne saurait être utilisée pour établir une distinction. L'adoption des caractères électrophorétiques risque de permettre de n'établir que des différences trop faibles pour être acceptables et de remettre ainsi en question la protection d'une variété existante. En outre, l'établissement de la distinction grâce à l'utilisation des caractères classiques disponibles n'a, jusqu'à présent, posé aucun problème. Le comité note également que le TWV a néanmoins convenu de faire quelques études précises sur l'asperge, le pois et la pastèque pour en savoir plus quant à l'utilisation éventuelle de l'électrophorèse.

44. Application de l'électrophorèse aux plantes ornementales. Le comité note que la plupart des experts du TWO n'ont pas jugé l'utilisation de l'électrophorèse nécessaire pour distinguer les variétés en ce qui concerne les espèces ornementales.

45. Application de l'électrophorèse aux plantes fruitières. Le comité note que les experts du TWF n'ont pas jugé nécessaire l'utilisation de l'électrophorèse pour examiner les caractères distinctifs des espèces fruitières, étant donné que les autres caractères à disposition sont en assez grand nombre. Le TWF a néanmoins convenu de dresser un inventaire des espèces pour lesquelles l'électrophorèse est utilisée ou envisagée ainsi que des méthodes appliquées dans leur cas.

46. Méthodes autres que l'électrophorèse. Le comité note qu'en raison du recours à l'électrophorèse et du fait que le nombre de caractères morphologiques est actuellement suffisant, le TWA ne juge pas nécessaire d'appliquer l'analyse d'images aux céréales, que le TWV poursuit son étude de l'analyse d'images appliquée à certaines plantes potagères et que le TWO n'entrevoit actuellement aucune possibilité d'application des techniques nouvelles aux espèces ornementales. En outre, au sein du TWF, les experts d'Afrique du Sud étudient l'application de l'analyse d'images à la mangue et les experts de République fédérale d'Allemagne étudient les possibilités d'enregistrer les caractères des plantes par analyse d'images.

47. La plupart des experts du comité soulignent qu'il serait important d'examiner la question des méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés avec les experts du Comité administratif et juridique compte tenu des incidences de cette question sur la révision de la Convention

de l'UPOV, l'introduction de la notion de dépendance et l'importance croissante du génotype en tant que principal déterminant dans la définition de la variété. Le comité décide finalement de proposer au Conseil de tenir une session commune avec le Comité administratif et juridique au printemps 1990 afin d'examiner cette question.

Coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés

48. Le comité prend note des paragraphes 45 et 46 de l'annexe I du document TC/XXV/3 ainsi que du document TC/XXV/5. Il a reçu un rapport de l'expert du Danemark indiquant que les résultats enregistrés pendant la deuxième année du projet pilote exécuté au Danemark ne sont pas aussi prometteurs que ceux de la première année. Le comité a également reçu un rapport succinct de l'expert du Japon concernant l'intention des autorités de ce pays de mettre en oeuvre à partir de 1990 un projet pilote de trois ans portant sur des espèces mineures pour lesquelles le nombre de demandes déposées est très restreint. La plupart des experts du comité reconnaissent que la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés revêtira une grande importance pour les services compétents, dans un proche avenir, face à l'extension de la liste des espèces pour lesquelles des variétés sont admises à la protection et à l'augmentation du nombre de demandes de protection de variétés. La centralisation des essais au niveau national et la coopération bilatérale entre Etats membres ne sauront suffire à elles seules à faire face à cet accroissement. Enfin, le comité considère que les obtenteurs doivent être davantage associés aux examens en culture, notamment en ce qui concerne les espèces mineures pour lesquelles il est déposé peu de demandes, et que les groupes de travail techniques intéressés devraient étudier cette question plus avant.

Ecarts minimaux entre les variétés et définition et examen des variétés hybrides

49. Le comité prend note des paragraphes 47 à 52 de l'annexe I du document TC/XXV/3 et des rapports sur les journées d'étude consacrées à l'examen de certaines espèces ainsi qu'à l'utilisation des techniques nouvelles, qui font l'objet des documents TC/XXV/7 et TC/XXV/7 Add. Le secrétaire général adjoint ajoute qu'à l'occasion des journées d'étude consacrées au maïs et au soja la question des écarts minimaux et la définition des variétés ont été largement examinées, non seulement du point de vue technique mais aussi du point de vue de leurs incidences éventuelles sur la révision de la Convention de l'UPOV, l'introduction de la notion de dépendance et l'importance croissante du génotype en tant que principal déterminant dans la définition de la variété. La plupart des experts du comité soulignent qu'il serait important de discuter de cette question avec les experts du Comité administratif et juridique, au même titre que des méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés. Le comité décide finalement de réexaminer cette question à l'occasion d'une réunion commune avec le Comité administratif et juridique, dont il a proposé la tenue au Conseil, comme il est indiqué au paragraphe 47 du présent document. [Le Conseil de l'UPOV a décidé de convoquer la première réunion préparatoire sur la révision de la Convention de l'UPOV pour la période du 23 au 27 avril 1990, en réservant une journée de la session à cette fin.] Le comité prend également note du fait que le Bureau de l'UPOV publiera les comptes rendus analytiques des journées d'étude qui ont eu lieu en 1988 et 1989 dans "La protection des obtentions végétales" et dans le Bulletin d'information de l'UPOV.

Révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique

50. Le comité prend note des paragraphes 53 à 55 de l'annexe I du document TC/XXV/3 ainsi que du document TC/XXV/6. Après discussion, il approuve les amendements exposés ci-dessous concernant les propositions de modification des formulaires types de l'UPOV qui sont présentées dans le document TC/XXIV/4 :

- i) Amendements concernant tous les formulaires :
 - a) les rubriques figurant au-dessus du titre doivent être placées au-dessous, tout en restant séparées des autres par un trait;
 - b) si possible, le formulaire devrait tenir sur une page de format A4;
 - c) la présentation devrait être adaptée à la fois à un traitement par ordinateur et à un traitement traditionnel;
 - d) les diverses rubriques devraient être numérotées consécutivement pour faciliter la consultation.

- ii) Amendements concernant le formulaire de rapport d'examen technique de l'UPOV (page 1 de l'annexe I du document TC/XXV/6) :
 - a) remplacer "Référence du service d'examen" par "Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen";
 - b) remplacer "Référence du service requérant" par "Numéro de référence du service requérant";
 - c) changer l'ordre de la deuxième à la quatrième rubrique de manière à ce qu'elles se présentent comme suit : "Service requérant", "Numéro de référence du service requérant", "Référence de l'obtenteur";
 - d) supprimer la rubrique "Numéro de la demande";
 - e) remplacer la rubrique "Lieu de l'examen" par "Station(s) et lieu(x) d'examen";
 - f) supprimer la mention "... - 19" dans la rubrique "Période d'examen";
 - g) regrouper les rubriques "Résultats de l'examen technique" et "Conclusion" en une seule et même rubrique intitulée "Résultats de l'examen technique et conclusion" comportant les sous-rubriques "a) Rapport sur le caractère distinctif, b) Rapport sur l'homogénéité, c) Rapport sur la stabilité, chacune de celles-ci devant contenir la partie correspondante de l'ancien libellé des conclusions. Ajouter une nouvelle rubrique intitulée "Remarques" au bas du formulaire.

iii) Amendements concernant le formulaire de description variétale de l'UPOV (pages 3 à 7 de l'annexe I du document TC/XXV/6) :

- a) remplacer la rubrique "Référence du service d'examen" par "Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen";
- b) remplacer la rubrique "Numéro de la demande" par "Numéro de référence du service requérant (accords bilatéraux seulement)";
- c) remplacer la rubrique "Lieu de l'examen" par "Station(s) et lieu(x) d'examen";
- d) modifier la rubrique "C" du tableau de manière à ce qu'elle se lise comme suit :

"C. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés :

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
"			

iv) Les amendements à apporter au rapport intérimaire d'examen technique de l'UPOV (annexe II du document TC/XXV/6) sont identiques à ceux qui sont présentés sous les lettres a) à f) de l'alinéa ii) ci-dessus.

v) Amendements concernant la demande de résultats d'examen de l'UPOV (annexe III du document TC/XXV/6) :

- a) remplacer la rubrique "Référence du service d'examen" par "Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen" et la placer en tête du formulaire destiné à la réponse;
- b) remplacer la rubrique "Référence du service requérant" par "Numéro de référence du service requérant" et la reprendre sur le formulaire destiné à la réponse afin d'établir un lien entre ces deux formulaires;
- c) supprimer les rubriques "Numéro de la demande" et "Mandataire (nom et adresse)";
- d) placer la rubrique "Service qui a effectué l'examen" au début du formulaire destiné à la réponse;
- e) supprimer les rubriques "Lieu de l'examen", "Période d'examen" et "Date et lieu de publication du document";
- f) laisser plus d'espace à la fin de la rubrique "Vous voudrez bien trouver ci-joint, ... dans les pays suivants :";
- g) placer l'ensemble de la partie destinée à la réponse sur une page séparée - comme maintenant - au dos de la page consacrée à la demande;

- h) sous la rubrique "Le rapport d'examen - est joint.", remplacer la mention "Veuillez verser la somme de" par "Une facture en bonne et due forme vous sera adressée dans les meilleurs délais".

51. Les formulaires révisés sont reproduits à l'annexe IV du présent document. Le comité a décidé d'informer le Comité administratif et juridique et le Conseil de son intention de les publier dès que possible.

Niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen

52. Le comité prend note des paragraphes 56 à 62 de l'annexe I du document TC/XXV/3 ainsi que du document TC/XXIII/5. Il appuie la recommandation du Comité de rédaction tendant à ce que tous les exemples mentionnés dans le document TC/XXIII/5, à l'exception des exemples 8.1, 11.1, 12.9 et 13.1, soient adoptés. En ce qui concerne l'exemple 15.2, il décide de remplacer le niveau 5 par "moyennement convexe". Quant à l'exemple 8.1, il devrait comporter les notes "1, 2 et 3". L'exemple 11.1 devrait comporter les niveaux "aplatie (1), légèrement convexe (2), nettement convexe (3)". Dans l'exemple 12.9, l'ordre des niveaux devrait être : "vert seulement (1), violet seulement (2), vert et violet (3)". L'exemple 13.1 devrait comporter les mêmes niveaux que l'exemple 7.3.

53. Le comité invite les groupes de travail techniques à prendre en considération les exemples ci-dessus lorsqu'ils rédigeront ou réviseront des principes directeurs d'examen.

Proposition relative à la désignation d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président pour le comité

54. Le comité décide de proposer au Conseil d'élire M. G. Fuchs (République fédérale d'Allemagne) comme nouveau président et Mlle J. Rasmussen (Danemark) comme nouveau vice-président du comité pour les trois prochaines années. [Cette proposition a été suivie par le Conseil à sa session du 17 octobre 1989]

Programme de la vingt-sixième session du comité

55. Le comité note que les dates de sa vingt-sixième session n'ont pas encore été arrêtées. [A sa session du 17 octobre 1989, le Conseil a fixé aux 11 et 12 octobre 1990 les dates de la prochaine session du comité. Le Comité de rédaction se réunira donc dans l'après-midi du 10 octobre 1990.] Il est prévu qu'au cours de sa vingt-sixième session le comité :

i) prenne connaissance des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques;

ii) prenne connaissance du rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la révision de la Convention de l'UPOV;

iii) examine les questions présentées par les groupes de travail techniques;

iv) se prononce sur les principes directeurs d'examen dont il sera saisi pour adoption définitive par les groupes de travail techniques;

v) examine la question des méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés;

vi) examine la question de la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés;

vii) examine la question des écarts minimaux entre les variétés;

viii) examine la question de la définition et de l'examen des variétés hybrides.

Présidence du comité

56. M. J.K. Doodson (Royaume-Uni) indique qu'à l'avenir son pays sera représenté au sein du comité, de même qu'au sein du Comité de rédaction, par M. A. Bould. Le comité adresse ses remerciements à M. J.K. Doodson (Royaume-Uni) pour ses qualités de président au cours des trois dernières années et le félicite des progrès accomplis au cours de son mandat.

57. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Quatre annexes suivent]

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE

I. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/VERBANDSSTAATEN

DENMARK/DANEMARK/DAENEMARK

Miss J. RASMUSSEN, Director, Department of Variety Testing, State Experimental Station, Teglværksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer

FRANCE/FRANKREICH

M. J. GUIARD, Directeur adjoint, INRA/GEVES, La Minière, 78280 Guyancourt

M. R. BRAND, Responsable, DUS Testing, INRA/GEVES, B.P. 1, Les Vignères, 84300 Cavailon

GERMANY (FED. REP. OF)/ALLEMAGNE (REP. FED. D')/DEUTSCHLAND (BUNDESREPUBLIK)

Dr. G. FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

Dr. J. HABBEN, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

Dr. F. LAIDIG, Leiter des Referats Datenverarbeitung, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

HUNGARY/HONGRIE/UNGARN

Dr. J. SZIRTES, Collaborator, DUS Testing, Mezőgazdasági Minőség Intézet, Institute for Agricultural Qualification, Keleti K. út 24, Budapest II

IRELAND/IRLANDE/IRLAND

Mr. J.K. O DONOHOE, Controller of Plant Breeders' Rights, Agriculture House, Kildare Street, Dublin 2

JAPAN/JAPON/JAPAN

Mr. A. NAGAOKA, Examiner for Fruit Crops, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

Mr. K. NAITO, First Secretary, Permanent Mission of Japan to the International Organizations in Geneva, 10, avenue de Budé, Geneva, Switzerland

NETHERLANDS/PAYS-BAS/NIEDERLANDE

- Mr. H.J. BALTJES, Head Registration Testing (DUS), Government Institute for Research on Varieties of Cultivated Plants, RIVRO, Postbus 32, 6700 AA Wageningen
- Mr. C.J. BARENDRECHT, Permanent Expert of the Board of Breeders' Rights for Fruit and Ornamentals, RIVRO, Postbus 32, 6700 AA Wageningen

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NEUSEELAND

- Mr. F.W. WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 24, Lincoln

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUEDAFRIKA

- Dr. S. VISSER, Agricultural Attaché, South African Embassy, 59, Quai d'Orsay, 75007 Paris, France

SPAIN/ESPAGNE/SPANIEN

- Dr. J.M. ELENA ROSSELLO, Jefe del Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

SWEDEN/SUEDE/SCHWEDEN

- Prof. L. KAHRE, Vice-Chairman, National Variety Board, Department of Crop Production Science, Swedish University of Agricultural Sciences, Box 7042, 75007 Uppsala
- Mr. O. SVENSSON, Head of Office, Swedish Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna

SWITZERLAND/SUISSE/SCHWEIZ

- M. A. REIST, Adjoint scientifique, Station de recherches agronomiques de Changins, Centre des Fougères, 1964 Conthey

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/VEREINIGTES KOENIGREICH

- Dr. J.K. DOODSON, Deputy Director, Head of Crops Division, National Institute of Agricultural Botany, NIAB, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE
- Dr. A. BOULD, Technical Liaison Officer, Plant Variety Rights Office/Seeds Division, Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF

0700

II. OFFICERS/BUREAU/VORSITZ

Dr. J.K. DOODSON, Chairman
Dr. G. FUCHS, Vice-Chairman

III. OFFICE OF UPOV/BUREAU DE L'UPOV/BUERO DER UPOV

Mr. B. GREENGRASS, Vice Secretary-General
Dr. M.-H. THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Mr. A. HEITZ, Senior Counsellor
Mr. Y. HAYAKAWA, Associate Officer

[Annex II follows/
L'annexe II suit/
Anlage II folgt]

Aperçu général - Etat des principes directeurs d'examen (au 6 octobre 1989)

* * Groupe de *	* Plantes *	* Plantes *	* Plantes *	* Plantes *
* * travail *	* agricoles *	* fruitières *	* ornementales *	* Potagères *
* *techni- *			* et Arbres *	
* Etat * que *			* forestiers *	
	* Agrostide	* Abricotier	* Alstroèmère	* Aubergine
	* Arachide	* Actinidia	* Anthurium	* Betterave rouge
	* Avoine	* Agrumes	* Bégonia elatior	* Carotte
	* Blé	* Amandier	* Bégonia tubéreux	* Céleri-branche
	* Blé dur	* Avocatier	* hybride	* Céleri-rave
	* Chou-navet	* Bananier	* Berberis	* Chicorée
	* Colza	* Cassis	* Cactus de Noël	* Chou chinois
	* Cotonnier	* Cerisier	* Cactus jonc	* Chou de Bruxelles
	* Dactyle	* Châtaignier	* Callune	* Chou frisé
	* Fétuque des prés,	* Cognassier	* Chrysanthème	* Chou pommé
	* Fétuque élevée	* Fraisier	* Epine du Christ	* Chou-fleur
	* Fétuque ovine,	* Framboisier	* Euphorbia fulgens	* Chou-navet
	* Fétuque rouge	* Goyavier	* Exacum	* Chou-rave
	* Fléole	* Groseillier à	* Forsythia	* Concombre,
	* Fève, Féverole	* grappes	* Freesia	* Cornichon
	* Lin	* Groseillier à	* Génévrier	* Courgette
	* Lupin	* maquereau	* Gerbera	* Epinard
	* Luzerne	* Kaki	* Glaïeul	* Fève, Féverole
adoptés	* Mais	* Macadamia	* Impatiente	* Haricot
(124)	* Navet, Navette	* Manguier	* Kalanchoë	* Haricot d'Espagne
	* Orge	* Noisetier	* Lagerstroemia	* Laitue
	* Pâturin des prés	* Noyer	* Lis	* Mâche
	* Pois	* Olivier	* Narcisse,	* Melon
	* Pomme de terre	* Pêcher	* Jonquille	* Navet, Navette
	* Ray-grass	* Poirier	* Oeillet	* Oignon
	* Riz	* Pommier	* Pélargonium zonal,	* Piment
	* Seigle	* Prunier	* Géranium lierre	* Poireau
	* Soja	* européen	* Pélargonium des	* Poirée
	* Sorgho	* Prunier	* fleuristes	* Pois
	* Tournesol	* japonais	* Peuplier	* Radis d'été,
	* Trèfle blanc	* Ronce fruitière	* Poinsetta	* d'automne et
	* Trèfle violet	* Vigne	* Pommier	* d'hiver
	* Triticale		* Protea	* Radis de tous les
	* Vesce commune		* Rhododendron	* mois
			* Rosier	* Rhubarbe
			* Saintpaulia	* Salsifis noir,
			* Saule	* Scorsonère
			* Streptocarpus	* Tomate
			* Thuya du Canada	
			* Tulipe	
	* Agrostide°	* Groseillier à	* Chinchérinchee	* Asperge
	* Carthame	* grappes°	* Chrysanthème°	* Carotte°
auprès des	* Pâturin des prés°		* Dieffenbachia	* Chou de Bruxelles°
organisations	* Pois°		* Epicea commun	* Persil
profession-	* Ray-grass°		* Hortensia	* Pois°
nelles pour			* Lachenalia	*Tomate°
observations			* Leucadendron	
(22)			* Leucospermum	
			* Oeillet°	
			* Rosier°	
			* Spathiphyllum	
	* Avoine°	* Abricotier°	* Aster	* Ail
	* Blé°	* Agrumes°	* Iris (bulbeux)	* Aneth
	* Colza°	* Airelle rouge	* Lis°	* Brocoli
	* Maïs°	* Aronia	* Pyracantha,	* Chicorée
	* Orge°	* Caseillier	* Buisson ardent	* Chou-fleur°
		* Myrtille	* Rhododendron°	* Chou pommé°
		* Poirier°	* Weigela	* Civette, Cibou-
		* Porte-greffes du		* lette
en préparation		* Prunus		* Concombre, Cor-
ou prévus				* nichon°
				* Cucurbita
				* moschata
				* Echalote
				* Epinard°
				* Haricot°
				* Laitue°
				* Oignon°
				* Pastèque
				* Pois chiche
				* Potiron

Allgemeiner Ueberblick - Stand der Prüfungsrichtlinien (vom 6. Oktober 1989)

* Technische * * Arbeits- * * Gruppe * * Stadium *		Landwirtschaft- liche Arten	Obstarten	Zierpflanzen und Forstliche Baumarten	Gemüsearten
*****		* Baumwolle	* Apfel	* Apfel	* Aubergine
*		* Dicke Bohne,	* Aprikose	* Berberitze	* Bleichsellerie
*		* Ackerbohne	* Avocado	* Besenheide	* Blumenkohl
*		* Erbsen	* Banane	* Christusdorn	* Bohne
*		* Erdnuss	* Birne	* Chrysantheme	* Chinakohl
*		* Gerste	* Brombeere	* Drehfrucht	* Dicke Bohne,
*		* Hafer	* Erdbeere	* Edelpelargonie	* Ackerbohne
*		* Hartweizen	* Guave	* Exacum	* Endivie
*		* Herbst-, Mairübe,	* Haselnuss	* Elatior Begonie	* Erbsen
*		* Rübsen	* Himbeere	* Flamingoblume	* Feldsalat
*		* Kartoffel	* Kaki	* Forsythie	* Gartenkürbis
*		* Knaulgras	* Kastanie	* Freesie	* Grünkohl
*		* Kohlrübe	* Kirsche	* Gerbera	* Gurke
*		* Lein	* Kiwi	* Gladiole	* Herbst-, Mairübe,
* angenommen		* Lieschgrass	* Macadamia	* Impatiens	* Rübsen
*(insgesamt 124)		* Lupinen	* Mandel	* Inkalilie	* Knollensellerie
*		* Luzerne	* Mango	* Kalanchoe	* Kohlrabi
*		* Mais	* Olive	* Knollenbegonie	* Kohlrübe
*		* Mohrenhirse	* Ostasiatische	* Korallenranke	* Kopfkohl
*		* Raps	* Pflaume	* Lagerstroemia	* Mangold
*		* Reis	* Pfirsich	* Lebensbaum	* Melone
*		* Roggen	* Pflaume	* Lilie	* Möhre
*		* Rotklee	* Quitte	* Narzisse	* Paprika
*		* Saatwicke	* Rebe	* Nelke	* Porree
*		* Schaf-, Rot- schwingel	* Rote und Weisse	* Osterkaktus	* Prunkbohne
*		* Sojabohne	* Johannisbeere	* Pappel	* Radieschen
*		* Sonnenblume	* Schwarze	* Poinsettie	* Rettich
*		* Straussgras	* Johannisbeere	* Protea	* Rhabarber
*		* Triticale	* Stachelbeere	* Rhododendron	* Rosenkohl
*		* Weidelgras	* Walnuss	* Rose	* Rote Rübe
*		* Weissklee	* Zitrus	* Tulpe	* Schwarzwurzel
*		* Weizen		* Usambaraveilchen	* Salat
*		* Wiesenrispe		* Wacholder	* Spinat
*		* Wiesen-, Rohr- schwingel		* Weide	* Tomate
*				* Weihnachtskaktus	* Zwiebel
*				* Zonalpelargonie,	
*				* Efeupelargonie	

*		* Erbsen°	* Rote und Weisse	* Chinchinchee	* Erbsen°
*		* Saflor	* Johannisbeere°	* Chrysantheme°	* Möhre°
* Zuleitung an		* Straussgras°		* Dieffenbachia	* Petersilie
* die Berufs-		* Weidelgras°		* Gemeine Fichte	* Rosenkohl°
* verbände zur		* Wiesenrispe°		* Hortensie	* Spargel
* Stellungnahme				* Lachenalia	* Tomate°
* (insgesamt 22)				* Leucadendron	
*				* Leucospermum	
*				* Nelke°	
*				* Rose°	
*				* Spathiphyllum	

*		* Gerste°	* Apfelbeere	* Aster	* Blumenkohl°
*		* Hafer°	* Aprikose°	* Feuerdorn	* Bohne°
*		* Mais°	* Birne°	* Iris (zwiebel- bildende)	* Brokkoli
*		* Raps°	* Heidelbeere	* Lilie°	* Dill
*		* Weizen°	* Jostabeere	* Rhododendron°	* Gurke°
*			* Preiselbeere	* Weigeliae	* Kichererbse
*			* Prunus-Unterlagen		* Knoblauch
* In			* Zitrus		* Kopfkohl°
* Vorbereitung					* Moschuskürbis,
* oder geplant					* Bisamkürbis
*					* Riesenkürbis
*					* Salat°
*					* Schalotte
*					* Schnittlauch
*					* Spinat°
*					* Wassermelone
*					* Zichorie
*					* Zwiebel°

° = (Revision)

[Annex III follows/L'annexe III suit/Anlage III folgt]

ANNEX III/ANNEXE III/ANLAGE III

Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.*)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as of October 6, 1989)

Principes directeurs d'examen ou leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.*)" préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 6 octobre 1989)

Prüfungsrichtlinien und Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.*)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 6. Oktober 1989)

Numerical Order of Test Guidelines[#]/
Principes directeurs dans l'ordre numérique[#]/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien[#]

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/01/2	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	
* TG/02/4	Maize	Maïs	Mais	Zea mays L.
o TG/02/...?	Maize (revision)	Maïs (révision)	Mais (Revision)	Zea mays L.
* TG/03/8	Wheat	Blé	Weizen	Triticum aestivum L.
o TG/03/...?	Wheat (revision)	Blé (révision)	Weizen (Revision)	Triticum aestivum L.
* TG/04/4	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
- TG/04/5(proj.)	Ryegrass (revision)	Ray-grass (révision)	Weidelgras (Revision)	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/05/4	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/4	Peas	Pois	Erbsen	Pisum sativum L. sensu lato
+ TG/07/5(proj.)	Peas (revision)	Pois (révision)	Erbsen (Revision)	Pisum sativum L. sensu lato

* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/08/4 + Corr.	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Vicia faba L.
* TG/09/4	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Phaseolus coccineus L.
* TG/10/7	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/4	Rose	Rosier	Rose	Rosa L.
- TG/11/5(proj.)	Rose (revision)	Rosier (révision)	Rose (Revision)	Rosa L.
* TG/12/4	French Bean	Haricot	Bohne	Phaseolus vulgaris L.
o TG/12/...?	French Bean (revision)	Haricot (révision)	Bohne (Revision)	Phaseolus vulgaris L.
* TG/13/4	Lettuce	Laitue	Salat	Lactuca sativa L.
o TG/13/...?	Lettuce (revision)	Laitue (révision)	Salat (Revision)	Lactuca sativa L.
* TG/14/5	Apple	Pommier	Apfel	Malus Mill.
* TG/15/1 + Corr.	Pear	Poirier	Birne	Pyrus communis L.
o TG/15/...?	Pear (revision)	Poirier (révision)	Birne (Revision)	Pyrus communis L.
* TG/16/4	Rice	Riz	Reis	Oryza sativa L.
* TG/17/3	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
* TG/18/4	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia-Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
* TG/19/7	Barley	Orge	Gerste	Hordeum vulgare L. sensu lato
o TG/19/...?	Barley (revision)	Orge (révision)	Gerste (Revision)	Hordeum vulgare L. sensu lato
* TG/20/7	Oats	Avoine	Hafer	Avena sativa L. & Avena nuda L.
o TG/20/...?	Oats (revision)	Avoine (révision)	Hafer (Revision)	Avena sativa L. & Avena nuda L.
* TG/21/7	Poplar	Peuplier	Pappel	Populus L.
* TG/22/6	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fragaria L.
* TG/23/5	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Solanum tuberosum L.
* TG/24/5	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
* TG/25/5	Carnation (vegetatively propagated vari- eties)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Dianthus L.
- TG/25/6(proj.)	Carnation (vegetatively propagated vari- eties) (Revision)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative) (révision)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten) (Revision)	Dianthus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/26/4	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Chrysanthemum spec.
- TG/26/5(proj.)	Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Chrysanthemum spec.
* TG/27/6	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végétative)	Freesia (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Freesia Eckl. ex Klatt
* TG/28/8	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelar- gonium (revision)	Pêlargonium zonal, Géranium- lierre (révision)	Zonalpelargonie, Efeupelargonie (Revision)	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.
* TG/29/6	Alstroemeria	Alstroemère	Inkalilie	Alstroemeria L.
* TG/30/3	Bent	Agrostide	Straussgras	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.
- TG/30/4(proj.)	Bent (revision)	Agrostide (révision)	Straussgras (Revision)	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.
* TG/31/6	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras	Dactylis glomerata L.
* TG/32/6	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Vicia sativa L.
* TG/33/3	Kentucky Bluegrass (apomictic vari- eties)	Pâturin des prés (variétés apo- mictiques)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)	Poa pratensis L.
- TG/33/4(proj.)	Kentucky Bluegrass (apomictic vari- eties) (revision)	Pâturin des prés (variétés apo- mictiques) (révision)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)(Revision)	Poa pratensis L.
* TG/34/6	Timothy	Fléole	Lieschgras	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/3	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süß- kirsche, Sauer- kirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/36/3 + Corr.	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
o TG/36/...?	Rape (revision) (forage rape included)	Colza (révision) (y compris colza fourrager)	Raps (Revision) (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
* TG/37/7	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Brassica rapa L. emend. Metzg.
* TG/38/6	White Clover	Trèfle blanc	Weissklee	Trifolium repens L.
* TG/39/6	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fêtuque des prés, Fêtuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
* TG/40/6	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Ribes nigrum L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/41/4	European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
* TG/42/3	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron L.
o TG/42/...?	Rhododendron (revision)	Rhododendron (révision)	Rhododendron (Revision)	Rhododendron L.
* TG/43/6	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/44/3	Tomato	Tomate	Tomate	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
- TG/44/4(proj.)	Tomato (revision)	Tomate (révision)	Tomate (Revision)	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
* TG/45/3	Cauliflower	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
o TG/45/...?	Cauliflower (revision)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu) (révision)	Blumenkohl (Revision)	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
* TG/46/3	Onion	Oignon	Zwiebel	Allium cepa L.
o TG/46/...?	Onion (revision)	Oignon (révision)	Zwiebel (Revision)	Allium cepa L.
* TG/47/5	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus X hybridus Voss
* TG/48/3 + Corr.	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan)	Kopfkohl (Weisskohl, Rot- kohl und Wirsing)	Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.; B. oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Thell.; B. oleracea L. var. bullata DC. & B. oleracea L. var. sabauda L.
o TG/48/...?	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage) (revision)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan) (révision)	Kopfkohl (Weisskohl, Rot- kohl und Wirsing) (Revision)	Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.; B. oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Thell.; B. oleracea L. var. bullata DC. & B. oleracea L. var. sabauda L.
* TG/49/3	Carrot	Carotte	Möhre	Daucus carota L.
- TG/49/4(proj.)	Carrot (revision)	Carotte (révision)	Möhre (Revision)	Daucus carota L.
* TG/50/5	Vine	Vigne	Rebe	Vitis L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/51/6	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Ribes uva-crispa L., R. grossularia L.
* TG/52/2	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W. Koch, R. niveum Lindl.
o TG/52/...?	Red and White Currant (revision)	Groseillier à grappes (révision)	Rote und Weisse Johannisbeere (Revision)	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W. Koch, R. niveum Lindl.
* TG/53/3	Peach	Pêcher	Pfirsich	Prunus persica (L.) Batsch
* TG/54/3	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
- TG/54/4(proj.)	Brussels Sprouts (revision)	Chou de Bruxelles (révision)	Rosenkohl (Revision)	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
* TG/55/3	Spinach	Epinard	Spinat	Spinacia oleracea L.
o TG/55/...?	Spinach (revision)	Epinard (révision)	Spinat (Revision)	Spinacia oleracea L.
* TG/56/3	Almond	Amandier	Mandel	Prunus amygdalus Batsch
* TG/57/3	Flax, Linseed	Lin	Lein	Linum usitatissimum L.
* TG/58/3	Rye	Seigle	Roggen	Secale cereale L.
* TG/59/3	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	Lilium L.
o TG/59/...?	Lily (vegetatively propagated) (revision)	Lis (à multiplication végétative) (révision)	Lilie (vegetativ vermehrte) (Revision)	Lilium L.
* TG/60/3	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	Beta vulgaris L. var. esculenta
* TG/61/3	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	Cucumis sativus L.
o TG/61/...?	Cucumber, Gherkin (revision)	Concombre, Cornichon (révision)	Gurken (Revision)	Cucumis sativus L.
* TG/62/3	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Rheum rhabarbarum L.
* TG/63/3	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.
* TG/65/3	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/66/3	Lupinus	Lupins	Lupinen	Lupinus albus, L. angustifolius, L. luteus
* TG/67/4	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschliesslich Härtlicher Schwin- gel), Rotschwingel	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
* TG/68/3	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	Berberis L.
* TG/69/3	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia Vahl
* TG/70/3	Apricot	Abricotier	Aprikose	Prunus armeniaca L.
o TG/70/...?	Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	Prunus armeniaca L.
* TG/71/3	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.
* TG/72/4	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Salix L.
* TG/73/6	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Rubus subgenus Euba- tus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/ hybrides/Hybriden
* TG/74/3	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
* TG/76/3	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Capsicum annum L.
* TG/77/6	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	Gerbera Cass.
* TG/78/3	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
* TG/79/3	White Cedar	Thuya du Canada	Lebensbaum	Thuya occidentalis L.
* TG/80/3	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	Celery	Céleri-branche	Bleichsellerie	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/83/3	Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen)	Citrus L.
o TG/83/...?	Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen) (Revision)	Citrus L.
* TG/84/3	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/ andere diploïde Pflaumensorten
* TG/85/3	Leek	Poireau	Porree	Allium porrum L.
* TG/86/2	Anthurium (vegetatively propagated vari- eties)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten)	Anthurium Schott
* TG/87/2	Narcissi (includ- ing Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narcissus L.
* TG/88/3	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Gossypium L.
* TG/89/3	Swede	Chou-navet	Kohlrübe	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
* TG/91/3	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/seine Hybriden)
* TG/92/3	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement varié- tés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	Groundnut	Arachide	Erdnuss	Arachis L.
* TG/94/3	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna vulgaris (L.) Hull.
* TG/95/3	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
- TG/96/1(proj.)	Norway Spruce (vegetatively propagated vari- eties)	Epicéa commun (variétés à multi- plication végé- tative)	Gemeine Fichte (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Picea abies A. Dietr.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/97/3	Avocado	Avocatier	Avocado	<i>Persea americana</i> Mill.
* TG/98/3	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	<i>Actinidia chinensis</i> Pl.
* TG/99/3	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multiplication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeugung)	<i>Olea europaea</i> L.
* TG/100/3	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte-greffes)	Quitte (Sorten zur Fruchterzeugung und Unterlagssorten)	<i>Cydonia</i> Mill. sensu stricto
* TG/101/3	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	<i>Schlumbergera</i> Lem. including/y compris/einschliesslich <i>Zygocactus</i> K. Schum.
* TG/102/3	Impatiens	Impatiente	Impatiens	<i>Impatiens</i> L.
* TG/103/3	Juniper	Genévrier	Wacholder	<i>Juniperus</i> L.
* TG/104/4 + Add	Melon	Melon	Melone	<i>Cucumis melo</i> L.
* TG/105/3	Chinese Cabbage	Chou Chinois	Chinakohl	<i>Brassica pekinensis</i> L.
+ TG/106/3	Leaf Beet	Poirée	Mangold	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>vulgaris</i> L.
* TG/107/3	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	<i>Begonia</i> X <i>tuberhybrida</i> Voss
* TG/108/3	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	<i>Gladiolus</i> L.
* TG/109/3	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	<i>Pelargonium grandiflorum</i> hort. non Willd.
* TG/110/3	Guava (vegetatively propagated varieties)	Goyavier (variétés à multiplication végétative)	Guave (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Psidium guajava</i> L.
* TG/111/3	Macadamia (vegetatively propagated varieties)	Macadamia (variétés à multiplication végétative)	Macadamia (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Macadamia integrifolia</i> Maiden et Betche; <i>M. tetraphylla</i> L.A.S. Johnston & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/112/3	Mango (vegetatively propagated varieties)	Manguier (variétés à multiplication végétative)	Mango (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Mangifera indica</i> L.
* TG/113/2	Easter Cactus	Cactus jonc	Osterkaktus	<i>Rhipsalidopsis</i> Britt. et Rose, including/y compris/einschliesslich <i>Epiphyllopsis</i> Berger
* TG/114/3	Exacum	Exacum	Exacum	<i>Exacum</i> L.
* TG/115/3	Tulip	Tulipe	Tulpe	<i>Tulipa</i> L.
* TG/116/3	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	<i>Scorzonera hispanica</i> L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/117/3	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	<i>Solanum melongena</i> L.
* TG/118/3	Endive	Chicorée	Endivie	<i>Cichorium endivia</i> L.
* TG/119/3	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	<i>Cucurbita pepo</i> L.
* TG/120/3	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	<i>Triticum durum</i> Desf.
* TG/121/3	Triticale	Triticale	Triticale	X <i>Triticosecale</i> Witt.
* TG/122/3	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	<i>Sorghum bicolor</i> L.
* TG/123/3	Banana	Bananier	Banane	<i>Musa acuminata</i> Colla
* TG/124/3	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	<i>Castanea sativa</i> Mill.
* TG/125/3	Walnut	Noyer	Walnuss	<i>Juglans regia</i> L.
+ TG/126/2(proj.)	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia	<i>Lachenalia</i> Jacq. f. ex Murray
- TG/127/1(proj.)	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	<i>Leucadendron</i> R. Br.
- TG/128/1(proj.)	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	<i>Leucospermum</i> R. Br.
* TG/129/3	Protea	Protea	Protea	<i>Protea</i> L.
- TG/130/1(proj.)	Asparagus	Asperge	Spargel	<i>Asparagus officinalis</i> L.
- TG/131/1(proj.)	Chincherinchee	Chincherinchee	Chincherinchee	<i>Ornithogalum</i> L.
- TG/132/1(proj.)	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	<i>Dieffenbachia</i> Schott
- TG/133/1(proj.)	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	<i>Hydrangea</i> L.
- TG/134/1(proj.)	Safflower	Carthame	Saflor	<i>Carthamus tinctorius</i> L.
- TG/135/1(proj.)	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum	<i>Spathiphyllum</i> Schott
- TG/136/1(proj.)	Parsley	Persil	Petersilie	<i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
o	Aster	Aster	Aster	<i>Aster</i> L.
o	Blueberry	Myrtille	Heidelbeere	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.
o	Broccoli	Brocoli	Brokkoli	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>cymosa</i> Duch.
o	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	<i>Cicer arietinum</i> L.
o	Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	<i>Allium schoenoprasum</i> L.
o	Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	<i>Aronia melanocarpa</i> (Michx) Elliot
o	<i>Cucurbita moschata</i>	<i>Cucurbita moschata</i>	Moschuskürbis, Bisamkürbis	<i>Cucurbita moschata</i> (Duch.) Duch. ex. Poir
o	Dill	Aneth	Dill	<i>Anethum graveolens</i> L.
o	Garlic	Ail	Knoblauch	<i>Allium sativum</i> L.
o	Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	<i>Iris</i> L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
o	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Ribes indigrolaria
o	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Vaccinium vitis- idaea L.
o	Prunus Rootstocks	Porte-greffes du Prunus	Prunus-Unterlagen	Prunus L.
o	Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Cucurbita maxima Duch.
o	Pyracantha, Fire- thorn	Pyracantha, Buisson ardent	Feuerdorn	Pyracantha M.J. Roem.
o	Shallot	Echalote	Schalotte	Allium ascalonicum L.
o	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
o	Weigela	Weigela	Weigelie	Weigela Thunb.
o	Witlof, Chicory	Chicorée	Zichorie	Cichorium intybus L.

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet	TG/17	Gerbera	TG/77	Rhubarb	TG/62
Almond	TG/56	Gherkin	TG/61	Rice	TG/16
Alstroemeria	TG/29	Gladiolus	TG/108	Rose	TG/11
Anthurium	TG/86	Gooseberry	TG/51	Runner Bean	TG/09
Apple	TG/14	Grapefruit	TG/83	Rye	TG/58
Apricot	TG/70	Groundnut	TG/93	Ryegrass	TG/04
Asatsuki	-	Guava	TG/110	Safflower	TG/134
Asparagus	TG/130	Hard Fescue	TG/67	Savoy cabbage	TG/48
Aster	-	Hazelnut	TG/71	Scorzonera	TG/116
Avocado	TG/97	Hydrangea	TG/133	Scotch Heather	TG/94
Banana	TG/123	Impatiens	TG/102	Shallot	-
Barley	TG/19	Iris	-	Sheep's Fescue	TG/67
Beetroot	TG/60	Ivy-leaved Pelargonium	TG/28	Sorghum	TG/122
Bent	TG/30	Japanese Plum	TG/84	Soya Bean	TG/80
Berberis	TG/68	Jostaberry	-	Spathiphyllum	TG/135
Black Currant	TG/40	Juniper	TG/103	Spinach	TG/55
Black Radish	TG/63	Kalanchoe	TG/78	Squash	TG/119
Black Salsify	TG/116	Kentucky Bluegrass ..	TG/33	Strawberry	TG/22
Blackberry	TG/73	Kiwifruit	TG/98	Streptocarpus	TG/47
Blueberry	-	Kohlrabi	TG/65	Sunflower	TG/81
Broad Bean	TG/08	Lachenalia	TG/126	Swede	TG/89
Broccoli	-	Lagerstroemia	TG/95	Sweet Pepper	TG/76
Brussels Sprouts ...	TG/54	Leaf Beet	TG/106	Tall Fescue	TG/39
Cabbage	TG/48	Leek	TG/85	Timothy	TG/34
Carnation	TG/25	Lemons	TG/83	Tomato	TG/44
Carrot	TG/49	Lettuce	TG/13	Triticale	TG/121
Cauliflower	TG/45	Leucadendron	TG/127	Tuberous Begonia ...	TG/107
Celeriac	TG/74	Leucospermum	TG/128	Hybrids	-
Celery	TG/82	Lily	TG/59	Tulip	TG/115
Cherry	TG/35	Ling	TG/94	Turnip	TG/37
Chestnut	TG/124	Lingonberry	-	Turnip Rape	TG/37
Chick-Pea	-	Linseed	TG/57	Vegetable Marrow ...	TG/119
Chicory	-	Lucerne	TG/06	Vine	TG/50
Chinese Cabbage	TG/105	Lupins	TG/66	Walnut	TG/125
Chincherinchee	TG/131	Macadamia	TG/111	Watermelon	-
Chives	-	Maize	TG/02	Weigela	-
Chokeberry	-	Mandarins	TG/83	Wheat	TG/03
Christmas Cactus ...	TG/101	Mango	TG/112	White cabbage	TG/48
Chrysanthemum	TG/26	Meadow Fescue	TG/39	White Cedar	TG/79
Citrus	TG/83	Melon	TG/104	White Clover	TG/38
Cocksfoot	TG/31	Narcissi	TG/87	White Currant	TG/52
Common Vetch	TG/32	Norway Spruce	TG/96	Willow	TG/72
Cornsalad	TG/75	Oats	TG/20	Witlof	-
Cotton	TG/88	Olive	TG/99	Zonal Pelargonium ..	TG/28
Crown of Thorns	TG/91	Onion	TG/46		
Cucumber	TG/61	Oranges	TG/83		
Cucurbita maxima ...	-	Parsley	TG/136		
Cucurbita moschata .	-	Peach	TG/53		
Curly Kale	TG/90	Pear	TG/15		
Daffodils	TG/87	Peas	TG/07		
Dieffenbachia	TG/132	Persimmon	TG/92		
Dill	-	Poinsettia	TG/24		
Durum Wheat	TG/120	Poplar	TG/21		
Easter Cactus	TG/113	Potato	TG/23		
Egg Plant	TG/117	Protea	TG/129		
Elatior Begonia	TG/18	Prunus rootstocks ..	-		
Endive	TG/118	Pumpkin	-		
Euphorbia Fulgens ..	TG/10	Pyracantha	-		
European Plum	TG/41	Quince	TG/100		
Evening Primrose ...	-	Radish	TG/64		
Exacum	TG/114	Rape	TG/36		
Field Bean	TG/08	Raspberry	TG/43		
Firethorn	-	Red cabbage	TG/48		
Flax	TG/57	Red Clover	TG/05		
Forsythia	TG/69	Red Currant	TG/52		
Freesia	TG/27	Red Fescue	TG/67		
French Bean	TG/12	Regal Pelargonium...	TG/109		
Garlic	-	Rhododendron	TG/42		
General Introduction	TG/01				

NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS FRANCAIS

Abricotier	TG/70	Exacum	TG/114	Poireau	TG/85
Actinidia	TG/98	Fétuque des prés ...	TG/39	Poirée	TG/106
Agrostide	TG/30	Fétuque durette	TG/67	Poirier	TG/15
Agrumes	TG/83	Fétuque élevée	TG/39	Pois	TG/07
Ail	-	Fétuque ovine	TG/67	Pois chiche	-
Airelle rouge	-	Fétuque rouge	TG/67	Pomélo	TG/83
Alstroemère	TG/29	Fève	TG/08	Pomme de terre	TG/23
Amandier	TG/56	Féverole	TG/08	Pommier	TG/14
Aneth	-	Fléole	TG/34	Porte-greffes de	
Anthurium	TG/86	Forsythia	TG/69	Prunus	-
Arachide	TG/93	Fraisier	TG/22	Potiron	-
Aronia	-	Framboisier	TG/43	Protea	TG/129
Asperge	TG/130	Freesia	TG/27	Prunier européen ...	TG/41
Aster	-	Genévrier	TG/103	Prunier japonais ...	TG/84
Aubergine	TG/117	Géranium-lierre	TG/28	Pyracantha	-
Avocatier	TG/97	Gerbera	TG/77	Radis d'été, d'au-	
Avoine	TG/20	Glaiéul	TG/108	tomme et d'hiver..	TG/63
Bananier	TG/123	Goyavier	TG/110	Radis de tous les	
Bégonia elatior	TG/18	Groseillier à		mois	TG/64
Bégonia tubéreux		grappes	TG/52	Ray-grass	TG/04
hybride	TG/107	Groseillier à		Rhododendron	TG/42
Berberis	TG/68	maquereau	TG/51	Rhubarbe	TG/62
Betterave rouge	TG/60	Haricot	TG/12	Ribes indigrolaria .	-
Blé	TG/03	Haricot d'Espagne ..	TG/09	Riz	TG/16
Blé dur	TG/120	Hortensia	TG/133	Ronce fruitière	TG/73
Brocoli	-	Impatiente	TG/102	Rosier	TG/11
Buisson ardent	-	Introduction		Saintpaulia	TG/17
Cactus de Noël	TG/101	générale	TG/01	Salsifis noir	TG/116
Cactus jonc	TG/113	Iris	-	Saule	TG/72
Callune	TG/94	Jonquille	TG/87	Scorsonère	TG/116
Carotte	TG/49	Kaki	TG/92	Seigle	TG/58
Carthame	TG/134	Kalanchoë	TG/78	Soja	TG/80
Caseillier	-	Lachenalia	TG/126	Sorgho	TG/122
Cassis	TG/40	Lagerstroemia	TG/95	Spathiphyllum	TG/135
Céleri-branche	TG/82	Laitue	TG/13	Streptocarpus	TG/47
Céleri-rave	TG/74	Leucadendron	TG/127	Thuya du Canada	TG/79
Cerisier	TG/35	Leucospermum	TG/128	Tomate	TG/44
Châtaignier	TG/124	Limettier	TG/83	Tournesol	TG/81
Chicorée	TG/118	Lin	TG/57	Trèfle blanc	TG/38
Chicorée	-	Lis	TG/59	Trèfle violet	TG/05
Chincherinchee	TG/131	Lupins	TG/66	Triticale	TG/121
Chou cabus	TG/48	Luzerne	TG/06	Tulipe	TG/115
Chou Chinois	TG/105	Macadamia	TG/111	Vesce commune	TG/32
Chou de Bruxelles ..	TG/54	Mâche	TG/75	Vigne	TG/50
Chou de Milan	TG/48	Maïs	TG/02	Weigela	-
Chou-fleur	TG/45	Mandarinier	TG/83		
Chou frisé	TG/90	Manguier	TG/112		
Chou-navet	TG/89	Melon	TG/104		
Chou pommé	TG/48	Narcisse	TG/87		
Chou-rave	TG/65	Navet	TG/37		
Chou rouge	TG/48	Navette	TG/37		
Chrysanthème	TG/26	Noisetier	TG/71		
Ciboulette	-	Noyer	TG/125		
Citronnier	TG/83	Oeillet	TG/25		
Civette	-	Oenothère	-		
Cognassier	TG/100	Oignon	TG/46		
Colza	TG/36	Olivier	TG/99		
Concombre	TG/61	Onagre	-		
Cornichon	TG/61	Oranger	TG/83		
Cotonnier	TG/88	Orge	TG/19		
Courgette	TG/119	Pastèque	-		
Cucurbita maxima ...	-	Pâturin des prés ...	TG/33		
Cucurbita moschata .	-	Pêcher	TG/53		
Dactyle	TG/31	Pélagonium des			
Dieffenbachia	TG/132	fleuristes	TG/109		
Echalote	-	Pélagonium zonal ..	TG/28		
Epicéa commun	TG/96	Persil	TG/136		
Epinard	TG/55	Peuplier	TG/21		
Epine du Christ	TG/91	Piment	TG/76		
Euphorbia fulgens ..	TG/10	Poinsettia	TG/24		

0716

REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne	TG/08	Kiwi	TG/98	Saflor	TG/134
Allgemeine		Knaulgras	TG/31	Salat	TG/13
Einführung	TG/01	Knoblauch	-	Schafschwingel	TG/67
Apfel	TG/14	Knollenbegonie	TG/107	Schalotte	-
Apfelbeere	-	Knollensellerie	TG/74	Schnittlauch	-
Aprikose	TG/70	Kohlrabi	TG/65	Schwarze	
Aster	-	Kohlrübe	TG/89	Johannisbeere	TG/40
Aubergine	TG/117	Kopfkohl	TG/48	Schwarzwurzel	TG/116
Avocado	TG/97	Korallenranke	TG/10	Sojabohne	TG/80
Banane	TG/123	Lachenalia	TG/126	Sonnenblume	TG/81
Baumwolle	TG/88	Lagerstroemia	TG/95	Spargel	TG/130
Berberitze	TG/68	Lebensbaum	TG/79	Spathiphyllum	TG/135
Besenheide	TG/94	Lein	TG/57	Spinat	TG/55
Birne	TG/15	Leucadendron	TG/127	Stachelbeere	TG/51
Bisamkürbis	-	Leucospermum	TG/128	Straussgras	TG/30
Bleichsellerie	TG/82	Lieschgras	TG/34	Tomate	TG/44
Blumenkohl	TG/45	Lilie	TG/59	Triticale	TG/121
Bohne	TG/12	Lupinen	TG/66	Tulpe	TG/115
Brokkoli	-	Luzerne	TG/06	Usambaraveilchen	TG/17
Brombeere	TG/73	Macadamia	TG/111	Wacholder	TG/103
Chinakohl	TG/105	Mairübe	TG/37	Walnuss	TG/125
Chincherinchee	TG/131	Mais	TG/02	Wassermelone	-
Christusdorn	TG/91	Mandarine	TG/83	Weide	TG/72
Chrysantheme	TG/26	Mandel	TG/56	Weidelgras	TG/04
Dicke Bohne	TG/08	Mango	TG/112	Weigelie	-
Dieffenbachia	TG/132	Mangold	TG/106	Weihnachtskaktus	TG/101
Dill	-	Melone	TG/104	Weisse Johannisbeere	TG/52
Drehfrucht	TG/47	Möhre	TG/49	Weissklee	TG/38
Edelpelargonie	TG/109	Mohrenhirse	TG/122	Weisskohl	TG/48
Efeupelargonie	TG/28	Moschuskürbis	-	Weizen	TG/03
Eierfrucht	TG/117	Nachtkerze	-	Wiesenrispe	TG/33
Elatior-Begonie	TG/18	Narzisse	TG/87	Wiesenschwingel	TG/39
Endivie	TG/118	Nelke	TG/25	Wirsing	TG/48
Erbsen	TG/07	Olive	TG/99	Zichorie	-
Erdbeere	TG/22	Orange	TG/83	Zitrone	TG/83
Erdnuss	TG/93	Ostasiatische Pflaum	TG/84	Zitrus	TG/83
Exacum	TG/114	Osterkaktus	TG/113	Zonalpelargonie	TG/28
Feldsalat	TG/75	Pappel	TG/21	Zucchini	TG/119
Feuerdorn	-	Paprika	TG/76	Zwiebel	TG/46
Flamingoblume	TG/86	Petersilie	TG/136		
Forsythie	TG/69	Pfirsich	TG/53		
Freesie	TG/27	Pflaume	TG/41		
Gartenkürbis	TG/119	Poinsettie	TG/24		
Gemeine Fichte	TG/96	Porree	TG/85		
Gerbera	TG/77	Preiselbeere	-		
Gerste	TG/19	Protea	TG/129		
Gladiole	TG/108	Prunkbohne	TG/09		
Grapefruit	TG/83	Prunus-Unterlagen	-		
Grünkohl	TG/90	Quitte	TG/100		
Guave	TG/110	Radieschen	TG/64		
Gurken	TG/61	Raps	TG/36		
Hafer	TG/20	Rebe	TG/50		
Härtlicher Schwingel	TG/67	Reis	TG/16		
Hartweizen	TG/120	Rettich	TG/63		
Haselnuss	TG/71	Rhabarber	TG/62		
Heidelbeere	-	Rhododendron	TG/42		
Herbstrübe	TG/37	Ribes indigrolaria	-		
Himbeere	TG/43	Riesenkürbis	-		
Hortensie	TG/133	Roggen	TG/58		
Impatiens	TG/102	Rohrschwingel	TG/39		
Inkallie	TG/29	Rose	TG/11		
Iris	-	Rosenkohl	TG/54		
Jostabeere	-	Rote Johannisbeere	TG/52		
Kaki	TG/92	Rote Rübe	TG/60		
Kalanchoe	TG/78	Rotklee	TG/05		
Kartoffel	TG/23	Rotkohl	TG/48		
Kastanie	TG/124	Rotschwingel	TG/67		
Kichererbse	-	Rübsen	TG/37		
Kirsche	TG/35	Saatwicke	TG/32		

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
 NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS
 REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN

Actinidia chinensis Pl.	TG/98	Cucurbita pepo L.	TG/119	Petroselinum crispum (Mill.)	
Agrostis canina L.	TG/30	Cydonia Mill. sensu stricto ..	TG/100	Nym. ex- A.W. Hill	TG/136
Agrostis gigantea Roth	TG/30	Dactylis glomerata L.	TG/31	Phaseolus coccineus L.	TG/09
Agrostis stolonifera L.	TG/30	Daucus carota L.	TG/49	Phaseolus vulgaris L.	TG/12
Agrostis tenuis Sibth.	TG/30	Dianthus L.	TG/25	Phleum bertolonii DC.	TG/34
Allium ascalonicum L.	-	Dieffenbachia Schott	TG/132	Phleum pratense L.	TG/34
Allium cepa L.	TG/46	Diospyros kaki L.	TG/92	Picea abies A. Dietr.	TG/96
Allium porrum L.	TG/85	Epiphyllopsis Berger	TG/113	Pisum sativum L. sensu lato ..	TG/07
Allium sativum L.	-	Euphorbia fulgens Karw. ex		Poa pratensis L.	TG/33
Allium schoenoprasum L.	-	Klotzsch	TG/10	Populus L.	TG/21
Alstroemeria L.	TG/29	Euphorbia milii Desmoulins ...	TG/91	Protea L.	TG/129
Anethum graveolens L.	-	Euphorbia pulcherrima Willd.		Prunus amygdalus Batsch	TG/56
Anthurium Schott	TG/86	ex Klotzsch	TG/24	Prunus armeniaca L.	TG/70
Apium graveolens L. var.		Exacum L.	TG/114	Prunus avium (L.) L.	TG/35
dulce (Mill.) Pers.	TG/82	Festuca arundinacea Schreb.	TG/39	Prunus cerasus L.	TG/35
Apium graveolens L. var.		Festuca ovina L. sensu lato ..	TG/67	Prunus domestica L.	TG/41
rapaceum (Mill.) Gaud.	TG/74	Festuca pratensis Huds.	TG/39	Prunus insinitia L.	TG/41
Arachis L.	TG/93	Festuca rubra L.	TG/67	Prunus L.	-
Aronia melanocarpa (Michx)		Forsythia Vahl	TG/69	Prunus persica (L.) Batsch ...	TG/53
Elliot	-	Fragaria L.	TG/22	Prunus salicina Lindl.	TG/84
Asparagus officinalis L.	TG/130	Freesia Eckl. ex Klatt	TG/27	Psidium guajava L.	TG/110
Avena nuda L.	TG/20	Gerbera Cass.	TG/77	Pyracantha M.J. Roem.	-
Avena sativa L.	TG/20	Gladiolus L.	TG/108	Pyrus communis L.	TG/15
Begonia X hiemalis Fotsch	TG/18	Glycine max (L.) Merrill	TG/80	Rhaphanus sativus L. var.	
Begonia X tuberhybrida Voss	TG/107	Gossypium L.	TG/88	niger (Mill.) S. Kerner	TG/63
Begonia-Elatior	TG/18	Helianthus annuus L.	TG/81	Rhaphanus sativus L. var.	
Berberis L.	TG/68	Helianthus debilis Nutt.	TG/81	radicola Pers.	TG/64
Beta vulgaris L. var.		Hordeum vulgare L. sensu		Rheum rhabarbarum L.	TG/62
esculenta	TG/60	lato	TG/19	Rhipsalidopsis Britt. et Rose	TG/113
Beta vulgaris L. var.		Hydrangea L.	TG/133	Rhododendron L.	TG/42
vulgaris L.	TG/106	Impatiens L.	TG/102	Ribes grossularia L.	TG/51
Brassica napus L.	TG/36	Iris L.	-	Ribes indigolaria	-
Brassica napus L. var.		Juglans regia L.	TG/125	Ribes nigrum L.	TG/40
napobrassica (L.) Rchb.	TG/89	Juniperus L.	TG/103	Ribes niveum Lindl.	TG/52
Brassica oleracea L. var.		Kalanchoë blossfeldiana v.		Ribes sylvestre (Lam.) Mert.	
bullata DC.	TG/48	Poelln.	TG/78	& W. Koch	TG/52
Brassica oleracea L. var.		Lachenalia Jacq. f. ex Murray.	TG/126	Ribes uva-crispa L.	TG/51
capitata L. f. alba DC.	TG/48	Lactuca sativa L.	TG/13	Rosa L.	TG/11
Brassica oleracea L. var.		Lagerstroemia indica L.	TG/95	Rubus idaeus L.	TG/43
capitata L. f. rubra (L.)		Leucadendron R. Br.	TG/127	Rubus subgenus Eubatus Sect.	
Thell.	TG/48	Leucospermum R. Br.	TG/128	Moriferi & Ursini	TG/73
Brassica oleracea L. var.		Lilium L.	TG/59	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	TG/17
- gongylodes L.	TG/65	Linum usitatissimum L.	TG/57	Salix L.	TG/72
- sabellica L.	TG/90	Lolium multiflorum Lam.	TG/04	Schlumbergera Lem.	TG/101
- sabauda L.	TG/48	Lolium perenne L.	TG/04	Scorzonera hispanica L.	TG/116
Brassica oleracea L. convar.		Lupinus albus	TG/66	Secale cereale L.	TG/58
botrytis (L.) Alef. var.		Lupinus angustifolius	TG/66	Solanum melongena L.	TG/117
- botrytis	TG/45	Lupinus luteus	TG/66	Solanum tuberosum L.	TG/23
- cymosa Duch.	-	Lycopersicon lycopersicum		Sorghum bicolor L.	TG/122
Brassica oleracea L. convar.		(L.) Karst. ex. Farw.	TG/44	Spathiphyllum Schott	TG/135
oleracea var. gemmifera DC.	TG/54	Macadamia integrifolia		Spinacia oleracea L.	TG/55
Brassica pekinensis L.	TG/105	Maiden et Betsche	TG/111	Streptocarpus X hybridus Voss	TG/47
Brassica rapa L. emend. Metzg.	TG/37	Macadamia tetraphylla L.A.S.		Thuya occidentalis L.	TG/79
Calluna vulgaris (L.) Hull. ..	TG/94	Johnsten	TG/111	Trifolium pratense L.	TG/05
Capsicum annum L.	TG/76	Malus Mill.	TG/14	Trifolium repens L.	TG/38
Carthamus tinctorius L.	TG/134	Mangifera indica L.	TG/112	Triticum aestivum L.	TG/03
Castanea sativa Mill.	TG/124	Medicago sativa L.	TG/06	Triticum durum Desf.	TG/120
Chrysanthemum spec.	TG/26	Medicago X varia Martyn	TG/06	Tulipa L.	TG/115
Cicer arietinum L.	-	Musa acuminata Colla	TG/123	Vaccinium myrtillus L.	-
Cichorium endivia L.	TG/118	Narcissus L.	TG/87	Vaccinium vitis-idaea L.	-
Cichorium intybus L.	-	Olea europaea L.	TG/99	Valerianella eriocarpa Desv. .	TG/75
Citrus lanatus (Thunb.)		Ornithogalum L.	TG/131	Valerianella locusta L.	TG/75
Matsum. et Nakai	-	Oryza sativa L.	TG/16	Vicia faba L.	TG/08
Citrus L.	TG/83	Pelargonium grandiflorum		Vicia sativa L.	TG/32
Corylus avellana L.	TG/71	hort. non Willd.	TG/109	Vitis L.	TG/50
Corylus maxima Mill.	TG/71	Pelargonium peltatum hort.		Weigela Thunb.	-
Cucumis melo L.	TG/104	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	X Triticosecale Witt.	TG/121
Cucumis sativus L.	TG/61	Pelargonium zonale hort.		Zea mays L.	TG/02
Cucurbita maxima Duch	-	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	Zygocactus K. Schum.	TG/101
Cucurbita moschata	-	Persea americana Mill.	TG/97		

RAPPORT UPOV D'EXAMEN TECHNIQUE

1. Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen
2. Service requérant
3. Numéro de référence du service requérant
4. Référence de l'obtenteur
5. Date de la demande dans l'Etat requérant
6. Demandeur (nom et adresse)
7. Mandataire (nom et adresse)(le cas échéant)

8. Nom botanique du taxon
9. Nom commun du taxon
10. Dénomination variétale
11. Obtenteur (nom et adresse)
12. Service qui a effectué l'examen
13. Station(s) et lieu(x) d'examen
14. Période d'examen 19.....
15. Date et lieu de publication du document

16. RESULTATS DE L'EXAMEN TECHNIQUE ET CONCLUSION(a) Rapport sur la distinction:

La variété

- peut être nettement distinguée de toute autre variété []
- ne peut pas être nettement distinguée de toutes les variétés []

dont l'existence est connue.

(b) Rapport sur l'homogénéité:

La variété

- est suffisamment homogène []
- n'est pas suffisamment homogène []

compte tenu des particularités que présente sa reproduction sexuée ou sa multiplication végétative.

(c) Rapport sur la stabilité:

La variété

- est stable []
- n'est pas stable []

dans ses caractères essentiels.

Après avis favorable, une description de la variété est jointe en annexe au présent rapport.

17. Observations
18. Signature:

FORMULAIRE UPOV DE DESCRIPTION VARIETALE

1. Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen
2. Numéro de référence du service requérant (accords bilatéraux seulement)
3. Référence de l'obtenteur
4. Demandeur (nom et adresse)

5. Nom botanique du taxon
6. Nom commun du taxon
7. Dénomination variétale
8. Date et référence du document contenant les principes directeurs d'examen de l'UPOV
9. Date et/ou référence du document contenant les principes directeurs d'examen nationaux
10. Service qui a effectué l'examen
11. Station(s) et lieu(x) d'examen
12. Période d'examen 19.....
13. Date et lieu de publication du document

No. UPOV	No. national	Caractères	Niveaux d'expression	Note	Observations
14.	<u>Groupe</u> :	(Si les caractères mentionnés sous le numéro 15 sont utilisés aux fins du groupement, ils sont précédés, dans ce chapitre, de la lettre G)			

Numéro de référence du service qui a établi
le rapport d'examen

No. UPOV	No. national	Caractères	Niveaux d'expression	Note	Observations
-------------	-----------------	------------	----------------------	------	--------------

15. Caractères inclus dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV ou dans les principes directeurs d'examen nationaux :

16. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés :

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
---------------------------------------	--	---	---

17. Renseignements complémentaires :

a) Données additionnelles :

b) Observations :

18. Notes explicatives :

a) Généralités :

Le numéro de référence attribué par le service qui a établi le rapport d'examen doit être indiqué sur chaque page du rapport.

b) Ad numéro 14:

Seuls doivent être indiqués les renseignements concernant le groupe auquel la variété appartient ou ceux concernant les groupements établis en fonction d'éléments autres que les caractères énumérés sous le numéro 15. Les groupements établis en fonction des caractères mentionnés sous le numéro 15 doivent être signalés uniquement au moyen de la lettre "G" placée devant le numéro du caractère correspondant.

c) Ad numéro 15:

- (i) Tous les caractères inclus dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV doivent être reproduits, même ceux qui sont sans objet et ceux qui ne sont pas observés. La mention "sans objet" désignera les premiers et la mention "non observé", les seconds.
- (ii) Les astérisques figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV doivent être reproduits dans le formulaire.
- (iii) Les caractères supplémentaires utilisés au niveau national ne doivent pas figurer après les caractères de l'UPOV mais dans l'ordre choisi par l'UPOV, étant donné que le formulaire restera réservé surtout à l'usage national. Il est inutile de les distinguer à l'aide d'un signe particulier, le numéro national étant suffisant à cet effet.
- (iv) La liste ne comporte qu'une petite colonne pour de brèves remarques ou pour un renvoi à des remarques plus longues qui doivent figurer en notes de bas de page.

d) Ad numéro 16:

Seuls les caractères dont les différences sont suffisantes pour établir la distinction doivent être indiqués. Les renseignements concernant les différences entre deux variétés doivent toujours reprendre les niveaux d'expression et les notes correspondantes pour les deux variétés, présentés, si possible, en colonnes si un plus grand nombre de variétés sont mentionnées.

RAPPORT UPOV INTERIMAIRE D'EXAMEN TECHNIQUE

1. Numéro de référence du service qui a établi le rapport d'examen
2. Service requérant
3. Numéro de référence du service requérant
4. Référence de l'obtenteur
5. Date de la demande dans l'Etat requérant
6. Demandeur (nom et adresse)
7. Mandataire (nom et adresse)(le cas échéant)
-
8. Nom botanique du taxon
9. Nom commun du taxon
10. Dénomination variétale
11. Obtenteur (nom et adresse)
12. Service qui a effectué l'examen
13. Station(s) et lieu(x) d'examen
14. Période d'examen 19.....
15. Date et lieu de publication du document
16. RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL
- a) Aucun matériel végétal reçu []
- b) Conditions requises pour le matériel végétal non respectées []
- c) Les essais ont échoué, Observations: [].....
17. RESULTATS DE L'EXAMEN
- a) Pas d'observations []
- b) Observations : [].....
18. Le rapport final d'examen sera transmis le (date approximative)
19. Note : Le rapport intérimaire ci-dessus ne préjuge pas du rapport final.
20. Signature:

DEMANDE UPOV DE RESULTATS D'EXAMEN

1. Service requérant
2. Numéro de référence du service requérant
3. Référence de l'obtenteur
4. Date de la demande dans l'Etat requérant
5. Demandeur (nom et adresse)
-
-
-

-
6. Nom botanique du taxon
 7. Nom commun du taxon
 8. Dénomination variétale
 9. Obtenteur (nom et adresse)
 -
 -
 -

10. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le rapport concernant l'examen de la variété précitée. Il sera nécessaire aux fins d'une demande
- a) de protection []
- b) d'inscription au catalogue des variétés []

11. Vous voudrez bien trouver ci-joint copie du questionnaire technique rempli par l'obtenteur. []

12. A notre connaissance, une (des) demande(s) a (ont) déjà été déposée(s) pour la même variété dans le(s) pays suivant(s) :
-
-

13. Date:

14. Signature:

REPONSE A LA DEMANDE UPOV DE RESULTATS D'EXAMEN

- 1. Numéro de référence du service requérant
- 2. Numéro de référence du service à qui est adressée la demande
- 3. Service qui a effectué l'examen

- 4. L'examen de la variété mentionnée au verso du présent formulaire
 - a) a déjà été effectué []
 - b) est en cours depuis []
(date/durée approximative)
 - c) sera effectué à partir de (date approximative) à la suite d'une demande de protection, d'inscription au catalogue ou d'examen déjà présentée. []
 - d) sera effectué à partir de (date approximative) à la suite de votre demande d'examen. []

- 5. Le rapport d'examen
 - a) est joint. Une facture en bonne et due forme vous sera adressée dans les meilleurs délais. []
 - b) vous sera envoyé le (date approximative) []

6. Les frais se monteront probablement à

7. Conditions particulières:
.....
.....

8. Observations :
.....
.....

9. Date:

10. Signature: